

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT OUTRE-MER DES GRANDES COMPAGNIES FINANCIÈRES LE CAS DU SÉNÉGAL

Guy ROCHETEAU

Économiste O.R.S.T.O.M.

O.R.S.T.O.M., B.P. 81, 97201 Fort de France, Martinique

Il n'y a pas de véritable solution de continuité entre les méthodes du capital financier d'origine bancaire et celles du capital financier d'origine industrielle, dans la mesure où la recherche d'une diversification des activités est progressivement devenue une contrainte générale d'expansion du capital industriel qui lutte par ce moyen contre les conséquences de la baisse tendancielle des taux de profits. Nombre d'ensembles industriels français sont aujourd'hui coiffés par des Sociétés de portefeuille qui gèrent les principales participations des groupes et agissent sur le marché financier comme des banques d'affaires. Parmi les groupes ayant d'importantes filiales outre-mer, « Empain-Schneider », « Gillet » ou « Les Chargeurs Réunis » ont ainsi été réorganisés autour de Sociétés holding dont le portefeuille de participations s'étend très au-delà de leurs activités initiales, sidérurgie dans le premier cas, textiles dans le second, transports maritimes dans le troisième. Les groupes industriels tendent ou bien à se donner leur propre instrument bancaire (Banque de l'Union Européenne chez Empain-Schneider) ou bien à intégrer des banques indépendantes (contrôle par « Pricel », holding du groupe « Gillet », des banques « Veuve Morin-Pons » et « Mutuelle Industrielle »), ou bien à se lier par des accords durables avec de grandes banques d'affaires (contrôle partagé de la Banque « Lazard » dans « Les Chargeurs Réunis », intégration organique de la Financière de Suez et de « Saint-Gobain Pont-à-Mousson »). La fusion complète du capital bancaire et du capital industriel est néanmoins très loin d'être réalisée : les besoins de crédit exigés au stade actuel du développement industriel sont tels, à la fois pour répondre au caractère de plus en plus capitalistique des investisse-

ments et pour financer les opérations de restructuration industrielle imposées par la mise en œuvre des innovations et l'évolution des marchés, que l'intervention des établissements financiers indépendants constitue un recours obligé dans la majorité des cas et que le pouvoir d'initiative tend à passer du côté des banquiers. En tout état de cause, la doctrine du « neutralisme bancaire », la conception selon laquelle la banque d'affaire est une entreprise de service réagissant, de manière passive, aux demandes émises par les promoteurs de l'industrie et du commerce, ne tient pas devant la multiplicité des faits qui la contredisent. Dans une large mesure, les banques créent leur propre marché, soit en parrainant des opérations nouvelles, soit en influant sur l'orientation des activités de firmes clientes dont elles pénètrent à des degrés divers les organismes de direction. Au demeurant, la concurrence qu'elles se livrent pour la répartition des marchés oblige les grandes banques, si elles veulent accroître leur chiffre d'affaire ou simplement se maintenir, à lier étroitement une stratégie bancaire (choix concernant la nature des opérations) et une stratégie de contrôle (choix des partenaires industriels). Quelle que soit la nature variable des influences qui s'exercent au niveau de leurs instances dirigeantes, les grandes Compagnies financières doivent être considérées comme des centres de décision autonomes, ayant des objectifs spécifiques et dotées de moyens d'intervention leur permettant d'infléchir les objectifs et les méthodes des centres de décision industriels. Le pouvoir bancaire n'est pas tout le pouvoir du capital, mais les stratégies qu'il développe en marquent probablement les orientations les plus significatives : la logique d'expansion de l'entreprise bancaire fait

que ses investissements se dirigent prioritairement ou bien vers des activités existantes dont la rentabilité paraît durable et prometteuse, ou bien vers des secteurs en crise, dont la relance ouvre au financier des perspectives de profits élevés, ou bien vers les secteurs de pointe, qui exigent les crédits les plus importants et représentent pour les banques des marchés à conquérir. Les orientations du capital financier d'origine bancaire, plus mobile que le capital financier d'origine industrielle, font le mieux apparaître les lignes de force, les tensions et les points de rupture du processus de l'accumulation à un moment donné de l'histoire économique.

L'intérêt d'une étude sur la stratégie de pénétration outre-mer des grandes banques d'affaires privées, directement ou par le biais du contrôle exercé sur les exportateurs français et leurs filiales à l'étranger est renforcé par le rôle particulièrement important qu'elles ont joué et qu'elles continuent de jouer dans l'investissement international. Soucieux de justifier le maintien d'un secteur bancaire privé, face aux menaces de nationalisation de son groupe, J. de FOUCHIER, Président Directeur général de PARIBAS présentait en ces termes, devant l'Assemblée Générale de sa Compagnie le 2 juin 1977, son principal argument : « *Jouer un rôle déterminant dans le renouvellement et l'adaptation des structures de l'industrie a toujours été un des points forts de PARIBAS... Cette catégorie d'activités a acquis maintenant pour nous une dimension largement internationale. Avec ces prolongements propres et les associés que le groupe possède sur les divers continents, PARIBAS a conquis une place de choix parmi les plus grandes Maisons qui appuient de leurs conseils et de leurs services le développement international des entreprises... Au risque de me répéter, j'insiste à nouveau sur le fait que le développement continu de notre rôle — et de la part prise par nous par rapport à l'ensemble du système bancaire — pour aider nos industries exportatrices, pour affirmer les positions françaises sur le marché financier international, pour aider aux nécessaires regroupements d'entreprises soit purement françaises, soit françaises et étrangères, n'a été possible qu'à la faveur des liens très intimes créés avec nombre d'entreprises françaises mais aussi avec nos confrères étrangers et de grandes affaires internationales et grâce à la synergie d'ensemble qui en résulte (1).* » Cette objurgation n'a rien de nouveau. Cinquante ans plus tôt, le rapport pour l'exercice 1927 de la Banque de Paris et des Pays-Bas indiquait dans le même sens : « *L'œuvre de restauration finan-*

cière et d'organisation économique qui s'impose aujourd'hui à notre pays comportent la mise en valeur de son domaine colonial dont il est en droit d'escompter un appoint toujours croissant (2). »

Parce que leur vocation est de prendre en compte les conditions générales de l'économie, les banques d'affaires ont mieux vu que les autres acteurs économiques en quoi l'investissement international permettait de surmonter les contradictions des capitalismes européens et surtout sur la base de quelles stratégies cet objectif pouvait être atteint.

1. Le groupe PARIBAS

Issue de la fusion en 1872 de la Banque de Paris et de la Banque de Crédits et Dépôts des Pays-Bas, la Banque de Paris et des Pays-Bas a maintenu jusqu'à nos jours ses principales caractéristiques d'origine : l'autonomie dans ses rapports avec les banques concurrentes ou les intérêts industriels, l'accomplissement d'un rôle d'initiative dans l'édification du potentiel industriel français, enfin l'ouverture internationale de ses activités.

L'organigramme financier de PARIBAS au 31 décembre 1976 rend compte des importantes réorganisations introduites à partir de 1968, dans le but d'adapter l'outil bancaire aux impératifs découlant de la diversification sectorielle et géographique de plus en plus poussée du groupe (fig. 1).

Autour de la Compagnie Financière, Société-mère, gravitent un certain nombre de holdings filiales recevant une fonction déterminée :

— « L'OPFI » (Omnium de Participations Financières et Industrielles) gérant les principales participations dans le secteur immobilier et l'industrie.

— « La Banque de Paris et des Pays-Bas », intervenant comme établissement de dépôt et responsable des participations bancaires internationales.

— « L'OPB » (Omnium de Participations Bancaires), chargé des participations bancaires nationales.

— « Paribas-International », rassemblant les principaux investissements financiers à l'étranger.

A ces organes centraux, polyvalents, s'ajoutent des Sociétés de portefeuille ou d'investissement spécialisées : SOGEDIP (intérêts pétroliers), Languedocienne-Forencio (travaux publics), COGEL-COFIMER, CEGEPAR-SCOA (investissements outre mer).

(1) Cf. Allocution de M. Jacques de FOUCHIER prononcée à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas, le 2 juin 1977. In journal « Le Monde » du 11 juin 1977.

(2) Cf. Rapport du 12 avril 1927 de la Banque de Paris et des Pays-Bas. In : H. CLAUDE. Histoire, réalité et destin d'un monopole. Éditions sociales, 1969.

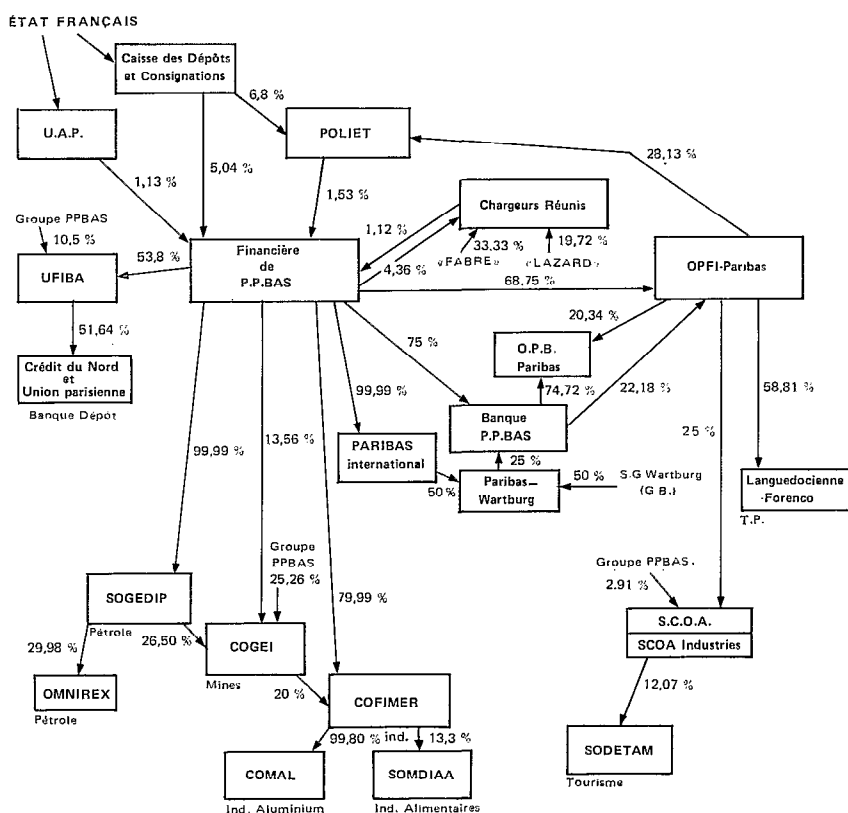


Fig. 1. — Paribas : structure de contrôle et principaux instruments d'intervention Outre-Mer (31.12.76).

En 1972, au terme d'une bataille boursière l'ayant opposé à la Financière de SUEZ, PARIBAS cède à son concurrent sa participation dans le « Crédit Industriel et Commercial » et reçoit en échange la « Banque de l'Union Parisienne » transformée en banque de dépôt après avoir été l'une des premières banques d'affaires coloniales. La « BUP » fusionne avec le Crédit du Nord en 1974, le nouvel Établissement « Crédit du Nord et de l'Union Parisienne », se trouvant désormais placé sous le contrôle absolu de la Compagnie Financière. Le rôle de cette banque de dépôt est, entre autres, de nouer des alliances avec les grandes banques commerciales étrangères.

L'association conclue en 1973 avec la « S.G. Warburg » (Grande-Bretagne), l'une des principales « merchant banks » de la City, est le résultat d'une politique relativement récente, jusqu'ici limitée à un accord de coopération avec la « Bank of America », visant à l'établissement de relations préférentielles avec des groupes bancaires étrangers. Celles-ci ont principalement pour objet les placements de titres et les opérations de crédit à l'échelle internationale, pour lesquels les Compagnies financières privées accusent, comme nous aurons plus loin à y revenir,

un retard considérable par rapport aux Banques françaises nationalisées.

Une orientation prévalente de la Compagnie Financière demeure l'implantation à l'étranger sous forme d'investissements directs ou de placements en valeurs immobilières. En 1975, 40 % des actifs de PARIBAS étaient immobilisés à l'étranger, dont 23 % en Europe, 8 % en Amérique du Nord et 5 % en Afrique.

L'influence de PARIBAS dans les exportations françaises de capitaux et le commerce international, en particulier avec l'Afrique et les pays en voie d'industrialisation, dépasse cependant le champ couvert par ses interventions directes en raison des liens établis avec les Sociétés-mères de grands ensembles industriels français, particulièrement évidents au niveau de la structure de contrôle du groupe.

Bien que ces deux Sociétés, qui ne sont pas représentées au Conseil d'Administration de la Compagnie Financière, ne poursuivent pas d'objectifs de contrôle, la participation en capital de la « Caisse des Dépôts et Consignations », premier actionnaire connu en 1976 (5,04 % des parts) et de « l'Union des Assurances de Paris », groupe nationalisé, témoigne de

l'existence de liens privilégiés avec le capital d'État, qui ne renforcerait certainement pas les moyens d'une firme privée dont les buts contrediraient ses vues ou qui n'accepterait pas, au moins dans ses lignes de force, de relayer les conceptions de la Puissance publique en matière de développement industriel.

La participation de l'industriel « Poliet et Chausson », lui-même contrôlé par OPFI-PARIBAS, n'a d'autre but que de conforter la position du noyau dirigeant de la Compagnie Financière dans ses rapports avec un actionariat très dispersé, mais au sein duquel des regroupements imprévus pourraient déplacer la balance interne du pouvoir en faveur d'une firme concurrente. Par contre, l'accord croisé de participations avec « Les Chargeurs Réunis » matérialise le rapprochement avec l'oligarchie financière établie sur des fortunes privées et désignant des partenaires identifiables : FABRE, premier propriétaire des « Chargeurs Réunis » et LAZARD son principal associé bancaire et l'un des plus importants opérateurs français sur les marchés financiers internationaux (gestion de valeurs, introductions en bourse, placement d'euro-émissions). Une des vocations de la banque LAZARD, qu'elle partage avec les autres Maisons de Haute Banque, telle la banque ROTHSCHILD, est de mener les négociations en matière de restructuration industrielle (rapprochements de partenaires) ou de financer les investissements de capitaux permettant la croissance externe des groupes industriels (achats en bourse). Compte tenu du rôle très actif de PARIBAS dans la structuration du potentiel industriel français, l'articulation avec LAZARD revêt une signification principalement fonctionnelle.

La composition du Conseil d'Administration de la Compagnie Financière ne peut être considérée comme représentative de la propriété du capital et de sa répartition entre différentes catégories d'actionnaires. Les trois postes principaux (PDG, Vice-PDG, Directeur général) sont occupés par des managers permanents de la firme. Les postes d'administrateurs reviennent aux leaders de firmes industrielles françaises, sans que leur présence, en dehors du Président des « Chargeurs Réunis », puisse se justifier par une participation conséquente dans le capital de la banque. La liste des firmes représentées correspond, dans les faits, aux unités liées à PARIBAS par des accords de coopération durables, sanctionnés par des participations croisées et des échanges d'administrateurs qui en marquent le caractère égalitaire : PRICEL-Rhône Poulenc (Groupe GILLET), la GGE

(Compagnie Générale d'Électricité), PUK (Péchiney-Ugine-Kuhlmann), CFP (Compagnie Française des Pétroles), BSN-Gervais Danone, Schlumberger. Le salon de la Compagnie Financière apparaît comme un lieu de concertation où quelques-uns des principaux représentants des grands secteurs industriels, pétrole, chimie, textile, énergie, métallurgie, alimentation, électronique, coordonnent leurs politiques et dégagent, parmi celles qui les favorisent en priorité, les solutions générales aux problèmes posés par l'expansion du capitalisme national. Même si la notion de capital monopoliste paraît bien sommaire pour qualifier un regroupement aux frontières mouvantes, où se gèrent des divergences de points de vue tout autant que des intérêts communs, le principe d'intégration horizontale qui est au fondement de la Compagnie Financière désigne une tendance permanente, et de plus en plus actuelle, du capital industriel à s'unifier et à s'organiser autour d'un petit nombre de pôles d'influence, eux-mêmes régis en fin de compte par un petit nombre d'individus.

P. MOUSSA, Vice-Président de la Compagnie Financière présentait en ces termes, en 1974, les principes directeurs de la politique de PARIBAS dans ses relations avec le Tiers-Monde (1) :

On peut distinguer « dans le Tiers-Monde, trois sortes de pays particulièrement importants pour nous » : « D'abord, les nations opulentes : un certain nombre de pays arabes et le Venezuela. Ce sont des pays qui ont dès maintenant un assez haut ou un très haut revenu par tête, une faible population, et dont plusieurs sont déjà de gros exportateurs de capitaux. Un groupe comme le nôtre a évidemment un rôle important à y jouer comme apporteur de techniques financières et industrielles, afin de les aider à utiliser les capitaux dont ils disposent ou vont disposer, tant à l'industrialisation de leur propre pays qu'à l'investissement ou au placement hors de leur propre pays ». En deuxième lieu « certains pays très peuplés et qui ont des chances élevées de décollage grâce à leurs ressources naturelles et à l'importance du marché intérieur, Le Brésil, l'Indonésie, le Nigeria, l'Algérie ». Enfin, « à côté de ces grandes nations émergentes, les petites nations émergentes, c'est-à-dire des États de très faible dimension qui, à cause d'une faveur de la nature, d'un gisement, d'une position commerciale ou touristique intéressante sont dès maintenant ou seront bientôt à un niveau de revenu par tête qui les exclut des pays sous-développés. Ainsi en est-il du Liban, du Gabon, de la Nouvelle-Calédonie, de Singapour ». On le voit, le groupe financier ne mise plus sur la reproduction de

(1) Cf. « Le Tiers-Monde en miettes... ». Interview accordée par P. MOUSSA à René POLLIER. « Industries et Travaux d'Outre-Mer ». Octobre 1974.

l'économie de traite, voire sur les possibilités des économies agricoles, qui ont pourtant motivé dans le passé d'importants investissements financiers en direction de pays tels ceux de l'Afrique de l'Ouest, aujourd'hui relégués dans le peloton de queue des « petites nations émergentes ». Le drainage des capitaux à l'échelle internationale, y compris les transferts horizontaux entre pays du Tiers-Monde, la vente de technologie en direction des pays disposant d'une épargne résultant des surplus acquis dans la vente des matières premières, et la continuation de l'exploitation directe des matières premières (pétrole, minerais) en fonction des besoins de l'industrie française, tels sont les objectifs désormais prioritaires.

L'orientation sectorielle des activités, en raison même de la mobilité du capital financier n'est cependant soumise à aucune contrainte préalable : « *c'est une question de cas d'espèces, de créneaux, de rentabilité plus ou moins grande de tel ou tel projet en tel ou tel lieu* ». Néanmoins, l'accent est mis sur deux domaines d'activité : le drainage des capitaux et le crédit d'une part, l'exploitation des ressources naturelles d'autre part : « *Il y a tout de même pour nous un secteur privilégié, appartenant au tertiaire, et qui est le secteur financier lui-même. L'activité de banque, de société financière, mais aussi de société d'assurances, de gestion de fonds, etc., est un secteur bien entendu privilégié à nos yeux. Par ailleurs, et sans que cela soit systématique, nous nous sommes beaucoup intéressés au secteur des ressources naturelles. Notre groupe a des intérêts fort substantiels dans les pétroles (Nigeria, Gabon, Algérie, Indonésie). Nous sommes dans les phosphates du Sénégal, dans le fer et le cuivre en Mauritanie, dans le manganèse au Gabon, et aux côtés de nos amis de Péchiney dans la bauxite, l'alumine et l'aluminium, principalement en Guinée et au Cameroun. Nous participons à un grand projet de cuivre au Zaïre* ». En outre, et parallèlement au rôle d'intermédiaire financier déjà évoqué, « *que PARIBAS joue pour procurer des capitaux à des pays sous-développés qui en ont besoin, soit plus récemment pour procurer des emplois aux capitaux exportés par des pays anciennement sous-développés et aujourd'hui très riches* » (principalement le recyclage des capitaux pétroliers), PARIBAS continue à jouer « le rôle de promoteur de grandes réalisations » : « *il s'agit là d'une tâche qui, à la différence de la précédente, est mixte, non pas seulement financière mais aussi industrielle, c'est un rôle de promoteur, d'organisateur coalisant un certain nombre de capacités industrielles et un certain nombre de sources de financement, pour arriver, en faveur du pays sous-développé en question, à la réalisation d'un projet déterminé* ». La dimension et la diversité des interventions industrielles du Groupe financier sont amplifiées par l'action des groupes industriels placés à des degrés divers sous son

contrôle, sur lesquels il peut dès lors exercer une influence sans nécessairement la lier à une opération de crédit : « *Parmi ces projets (dont PARIBAS se fait le promoteur), il en est de toutes sortes : les uns concernent les grands équipements publics (ports, chemins de fer, télécommunications), d'autres sont industriels. Il s'ensuit donc, que, même dans des cas où PARIBAS n'a fait aucun investissement personnel dans telle ou telle entreprise industrielle, il a parfois joué un rôle très actif voire déterminant, dans la réalisation de projets industriels dans les pays sous-développés* ».

La politique de pénétration outre-mer du Groupe financier demeure, on le voit, fondamentalement axée sur une stratégie commerciale : il est très significatif de ce point de vue, que l'exposé des motifs donné par ses dirigeants retienne comme critère du sous-développement le niveau des disponibilités en capital et la dimension des marchés intérieurs, indépendamment de toute considération concernant les structures de production constatées dans les pays concernés. Mais c'est une stratégie rénovée, qui tient compte de l'évolution de la redistribution des revenus à l'échelle mondiale : le déplacement vers la périphérie capitaliste des pôles de l'accumulation désigne de lui-même les nouveaux marchés à conquérir et les nouvelles orientations à promouvoir et dans lesquelles s'insérer, de l'échange international : sectorielles (technologie et biens d'équipement) et géographiques (commerce entre pays du Tiers-Monde). L'investissement direct vise principalement, dans un tel contexte, le contrôle des sources d'approvisionnement en matières premières industrielles. Dans les autres domaines et dans toute la mesure du possible, la stratégie est d'obtenir le contrôle d'utilisation d'une épargne internationale qui ne prend plus sa source unique dans les centres industriels développés. A tous les niveaux, le maintien d'une position dominante exige la mise en commun des moyens et la coordination des interventions des grands opérateurs financiers et industriels agissant à partir des nations économiquement développées. D'où l'apparition récente, déjà évoquée, de solidarités nouvelles, évidemment non exclusives d'un redoublement de la concurrence entre les différents consortiums internationaux. Ainsi que le notait également P. MOUSSA : « *Il est peu de domaines donnant lieu à autant de souplesse que celui de la finance internationale. PARIBAS peut être lui-même le chef de file d'emprunts émis par exemple par le Mexique, ou plutôt par elle ou telle grande corporation mexicaine. Mais à côté, il y a en général d'autres chefs de file appartenant souvent à d'autres pays industrialisés. Dans certains cas, nous avons même des instruments particuliers montés avec des financiers d'autres nationalités. C'est ainsi qu'avec un certain nombre d'autres groupes, dont la Bank of America, nous*

avons créé la Banque « Intermax » à Londres pour l'approvisionnement financier du Mexique et à Londres aussi « Eurobraz » pour l'approvisionnement financier du Brésil et d'autres pays d'Amérique Latine ».

La politique africaine de PARIBAS s'est principalement exprimée, depuis l'origine, à travers la très ancienne Compagnie Générale des Colonies, créée en 1920, devenue GESEPAR en 1958, axée sur l'industrie de transformation, et à travers la COFIMER créée en 1957, axée sur l'investissement minier et l'industrie lourde.

PARIBAS a cependant procédé à de très importants remaniements dans l'organisation de ses instruments financiers pour l'étranger, principalement pour tenir compte de l'évolution des rapports entretenus avec l'Afrique dans le contexte précédemment évoqué de l'internationalisation progressive des mouvements de biens et de capitaux :

— en 1971, PARIBAS préside à la création de la COGEI (Compagnie de Gestion et d'Investissements) dont l'objectif est de coordonner l'expansion internationale du Groupe avec celle de son principal associé dans le domaine industriel et minier « Péchiney » et de donner à la COFIMER, d'une assiette jusqu'alors africaine à 96 %, un prolongement mondial.

Le Président de la COFIMER déclarait en 1973 : *« Je crois sincèrement que la tâche que s'est donnée COFIMER correspond à un besoin qui est plus actuel que jamais. L'Afrique, qui est le continent auquel nous nous sommes de beaucoup le plus intéressé continue de susciter l'intérêt des investisseurs potentiels, tant du fait de ses richesses minérales qu'en raison des possibilités offertes aux industries de transformation par l'élévation, dans certains cas considérable, du niveau de vie des populations. Le champ géographique sur lequel s'exerce l'attrait de l'Afrique n'a pas cessé de s'élargir, il atteint aujourd'hui les pays industrialisés les plus éloignés, tels que le Japon... Mais COFIMER ne doit pas penser exclusivement à l'Afrique. Déjà, nous sommes intéressés à un certain nombre d'entreprises dans le Pacifique... Je rappelle en outre que, depuis deux ans, nos statuts ne nous limitent plus aux territoires d'outre-mer et anciens territoires français. Au-delà des mers, il n'y a pas seulement le monde français ou francophone, il y a aussi d'une part les autres pays en voie de développement, d'autre part les vastes étendues dont le peuplement est faible et dont les*

ressources naturelles sont encore peu explorées et sont selon toute vraisemblance considérables » (1). Ainsi se trouve très clairement exposé le défi représenté par l'apparition de la concurrence étrangère dans la conquête des marchés africains et la solution qui lui est opposée : le redéploiement mondial des investissements de capitaux d'origine coloniale.

Des restructurations ultérieures ont conduit à un renforcement important de la position d'actionnaire de PARIBAS dans la COFIMER, désormais contrôlée à 80 % par la Compagnie Financière, le complément en capital étant apporté par la COGEI, qui demeure sous le contrôle absolu du groupe (65,3 % des actions en 1976). Cette quasi-fusion entre les deux Sociétés d'investissement est assortie d'une redistribution de leurs portefeuilles de participation (COGEI relayant COFIMER dans un certain nombre de placements africains) et de la totale intégration de COFIMER, dont les actionnaires ont, dans leur quasi-unanimité, accepté en 1975 de devenir actionnaires de la Compagnie Financière. Préalablement, COFIMER s'était libérée de ses obligations envers la Puissance Publique française découlant de son statut particulier de Société d'investissement Outre-Mer, en négociant avec l'État le rachat de la créance résultant des avances du Trésor pour le règlement des dividendes annuels de 4 % depuis sa création (2).

— En 1970, est créée entre le groupe des « Grands Moulins de Paris », la multinationale belge des « Raffineries Tirlemontoises » et la COFIMER, une Société financière de portefeuille, la SOMDIAA (Société Multinationale de Développement pour les Industries Agricoles et Alimentaires), dont le but est de coordonner les interventions conjointes, jusqu'ici réalisées séparément par PARIBAS et les « Grands Moulins de Paris », et d'intéresser aux nouveaux investissements le puissant groupe belge, actionnaire de la Société française. La SOMDIAA adjoint à des services industriels, qui seront chargés de gérer les nouvelles unités de production, un département agronomique qui lui permet de traiter les problèmes de réalisation de complexes agro-industriels qui concernent principalement les productions sucrières, la meunerie et les industries connexes, et un département d'élevage zootechnique qui s'appuie sur une production d'aliments du bétail et s'applique en particulier à l'aviculture, aux bovins et aux porcins. La SOMDIAA agit au cours de toutes les étapes du processus de création industrielle : les études préli-

(1) Cf. Allocution de M. P. MOUSSA à l'occasion de l'Assemblée Générale ordinaire de la COFIMER, le 22 juin 1973.

(2) Pour une créance née de 47,7 millions de FF, le prix de rachat a été fixé au montant forfaitaire de 21 millions de FF. Ces chiffres donnent la mesure de l'effort consenti au cours de la période antérieure par le Gouvernement français pour soutenir les investissements privés outre-mer, mais aussi de l'importance du débours finalement accepté par le groupe financier pour obtenir le droit de reformuler en toute indépendance sa politique d'expansion internationale.

minaires, les recherches de végétation, la défriche des sols, les aménagements divers, les constructions d'usines et les services annexes (commercialisation en particulier).

— A partir de 1968, PARIBAS amorce un rapprochement avec la SCOA (Société Commerciale de l'Ouest Africain) premier importateur et exportateur français sur l'Afrique avec la CFAO, qui aboutira à l'absorption par SCOA de la CEGEPAR et à sa prise de contrôle par OPFI-PARIBAS (25 % des actions), appuyé par la Générale Commerciale Financière (2,91 %) filiale à 100 % de la Compagnie Financière (1).

Grâce à l'apport des filiales industrielles de CEGEPAR, qui ont considérablement renforcé la dimension de son département industriel, la nouvelle entité SCOA réalisait non seulement une politique de diversification sectorielle, mais répondait surtout beaucoup plus largement qu'auparavant à une politique visant à renforcer sa position dans le commerce international en mettant au service des exportations industrielles françaises son infrastructure et sa technicité dans le domaine commercial. Parallèlement la SCOA se donnait les moyens de contribuer à la nécessaire organisation, à long terme, des flux commerciaux entre les pays industrialisés et le Tiers-Monde, en participant à la promotion des produits de celui-ci sur les grands marchés de consommation mondiaux. La prise de contrôle par PARIBAS constitue un événement d'une portée considérable dans la mesure où il réalise la centralisation du capital industriel et commercial impliqué dans l'échange international en direction et à partir de l'Afrique, sous l'égide du capital financier d'origine bancaire.

Les lignes d'évolution de la politique industrielle de PARIBAS en Afrique noire ressortent le mieux de l'examen du portefeuille de participation détenu par CEGEPAR et COFIMER en 1973, à la veille des opérations de restructuration interne du groupe qui en occultent aujourd'hui la trajectoire antérieure.

La politique coloniale de PARIBAS (cf. tabl. I) a été presque exclusivement orientée vers l'agriculture de plantation, l'exploitation forestière et l'investissement minier :

— Les plantations d'ananas de la SALCI en Côte d'Ivoire (qui demeure un des premiers producteurs

mondiaux de la branche), les plantations de poivre et de canne de la SPAT à Madagascar, les activités forestières de la SCAF en Côte d'Ivoire, remontent aux années 20 et correspondent aux premières tentatives de mise en valeur, avec des moyens capitalistiques et en fonction de débouchés extérieurs, du potentiel agricole africain. L'agriculture sahélienne, réalisée sous le mode de la petite production marchande, ne présentait par contre aucun intérêt pour l'opérateur financier.

— L'investissement minier, concomitant de l'expansion industrielle française, au lendemain de la 2^e guerre mondiale, prend toute son ampleur dans le courant des années 50 : mines de fer de Mauritanie (1952) et du Gabon (1960), phosphates du Togo (1954) et du Sénégal (1957), aluminium du Cameroun (1954) et de Guinée (1958), uranium du Gabon (1958). Les intérêts pétroliers de PARIBAS, considérables en Afrique du Nord, sont portés en Afrique Noire par la Société des Pétroles d'Afrique Équatoriale ELF.

— Postérieurement à 1945, l'établissement de programmes d'investissements outre-mer, financés par la Puissance Publique française, suscite les premières initiatives industrielles marquantes de PARIBAS en Afrique : transformation de l'aluminium, en association avec l'industriel français « Péchiney », au Cameroun (1955, 1960), au Congo (1959), en Centrafrique (1959). De même, en association avec les « Grands Moulins de Paris », PARIBAS participe à la création des premiers complexes sucriers (plantation et usinage) à Madagascar (1949, 1950) et au Congo (1954).

— Parallèlement se développent les interventions de la Banque d'affaire dans le domaine des travaux publics. PARIBAS, dont le rôle s'était limité au cours de la période antérieure, au financement, à partir de la France, d'un certain nombre d'équipements publics (tels les travaux d'aménagement du port de Dakar, dans l'entre-deux guerres) se donne, à partir de 1945, les moyens d'une intervention directe sur le marché de l'ingénierie en Afrique : Africaine de Travaux et Topographie (SATE'T) au Congo (1948), Union des Entreprises de Construction (UDEG) en Côte d'Ivoire (1956), Générale de Topographie, Photogrammétrie et Génie civil (SOGETEC) au Sénégal (1954), qui serviront de point de départ

(1) Les étapes ont été les suivantes :

— 1968 : absorption par SCOA de la Compagnie Lyonnaise de Madagascar, entreprise polyvalente d'import-export contrôlée par CEGEPAR qui reçoit en rémunération de cet effort un intérêt de 19,56 % dans le capital de SCOA.

— 1972 : nomination de M. NESTERENKO, Président de la SCOA, à la présidence de CEGEPAR.

— 1973 : Les intérêts détenus par CEGEPAR dans les secteurs agro-industriels et industriels sont apportés à une filiale : CEGEPAR-Industrie dont les titres ont été ensuite apportés à SCOA, en même temps que des participations dans l'industrie textile africaine, après avoir été renforcés par un échange de titres avec COFIMER.

— 1975 : fusion de CEGEPAR et SCOA, désormais contrôlées par PARIBAS.

TABLEAU I

Portefeuille africain de COFIMER et CEGEPAR au 31-12-1972 (avant restructuration du groupe PARIBAS).

ACTIVITÉS	LOCALISATIONS	ENTREPRISES		% PARTICIPATION		
		Créées avant 1960	Créées après 1960	EN 1972 de		
				CEGEPAR	COFIMER	
1. PÉTROLE	GABON	ELF-SPAFE		0,28		
2. MINES						
Fer	MAURITANIE	MLFERMA	1952		6,00	
Phosphates	TOGO	COTOMIB	1954		11,17	
Aluminium	CAMEROUN	ALUCAM	1954		11,93	
Phosphates	SENEGAL	C. S. P. T. (Taïba)	1957		17,81	
Aluminium	GUINEE	FRIA	1958		5,15	
Uranium	GABON	COMUF	1958		10,00	
Chronite	MADAGASCAR	SOMIDA	1959		10,00	
Fer	GABON	SOMIFER	1960		4,34	
Chaux	MAURITANIE			SOMIMA	1967	1,93
Nickel	MADAGASCAR			SONIMAD	1970	12,50
Nickel	MADAGASCAR			PRONIMA	1970	7,50
3. INDUSTRIE ALUMINIUM		FILIALES "TECHNEY"				
	CAMEROUN	ALUBASSA	1955		16,00	
	CONGO	CENTRAMET	1959		16,00	
	R. C. A.	CENTRAMET	1960		16,00	
	CAMEROUN	SOCATRAL	1960		15,00	
	COTE D'IVOIRE			IVOIRAL	1962	16,00
	CAMEROUN			CTMC	1962	16,90
	SENEGAL			CSTM	1962	16,36
4. EXPLOITATION FORESTIÈRE - TRAVAIL DU BOIS						
	COTE D'IVOIRE	SCAF	1918		77,95	
	CAMEROUN	SEFIC	1944		90,67	
	COTE D'IVOIRE			SIBOIS	1963	filiale SCAF
5. PLANTATIONS HÉVÉAS - TRAVAIL DU LATEX						
	COTE D'IVOIRE	PAKIDIE	1960		27,92	
	CAMEROUN			SAFAC	1962	12,05 8,54
6. PLANTATIONS AGRUMES - INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES DIVERSES						
Ananas	COTE D'IVOIRE	SALCI	1919		60,23	
Poivre, Canne	MADAGASCAR	SPAT	1924		98,00	
Avocats	COTE D'IVOIRE			SOPRODAV	1965	indét.
Avocats	CAMEROUN			SOPRODAV	1965	indét.
Usine Nuoc-Man	COTE D'IVOIRE			FINUMA	1968	3,80
Agrumes, plantes parfum.	COTE D'IVOIRE			COCI	1969	3,80
Tomates	SENEGAL			SOCAS	1970	7,77
7. PLANTATIONS CANNE-SUCRERIES		FILIALES "GRANDS MOULINS DE PARIS"				
	MADAGASCAR	SOSUMAV	1949		2,93	
	MADAGASCAR	SUCRERIES				
		NOSY-BE	1950		59,99	
	CONGO	SIAN	1954		13,25	
	CONGO	SOSUNIARI	1954		3,23	
	TCHAD			SOSUTCHAD	1963	12,86
	CAMEROUN			SOSUCAM	1964	7,13
	COTE D'IVOIRE			SOSUCI	1968	5,00
	HAUTE-VOLTA			SOSU-HV	1969	4,50
8. MINOTERIES		FILIALES "GRANDS MOULINS DE PARIS"				
	CONGO	GMC			14,28	
	CAMEROUN			SCM	1966	5,00
	GABON			SMAG	1968	15,00
	R. C. A.			SICPAD	1969	5,00
9. INDUSTRIES TEXTILES		FILIALES "TEXUNION"				
	CAMEROUN			CICAM	1965	7,5
	TCHAD			STT	1966	5,5
	GABON			SOTEKA	1968	5,38
	CAMEROUN			SYNTECAM	1969	6,33
10. ENTREPRISES DE TRAVAUX						
	CONGO	SATET	1948		47,62	
	SENEGAL	SOCETEC	1954		indét.	
	COTE D'IVOIRE	UDEC	1956		92,73	
11. IMMOBILIER TOURISME						
	SENEGAL	CONSTAFRIC	1922		37,74	
	GABON	GABON IMMOB.	1958		6,20	
	COTE D'IVOIRE	SOHICO	1959		7,00	
	MADAGASCAR	SOHIMA	1960		17,34	
	COTE D'IVOIRE	ONIUM IMMOB.	1960		indét.	
	SENEGAL			SPHU	1969	2,80

à une association durable, toujours valable, avec la multinationale française des travaux publics « Fougère ».

— A l'exception de la très ancienne « Constafric » au Sénégal (1922), l'investissement dans les secteurs immobiliers et du tourisme est plus tardif : Gabonaise immobilière (1958), SOHICO et Union Immobilière en Côte d'Ivoire (1959, 1960), SOHIMA à Madagascar (1960).

Les indépendances africaines n'introduisent pas de solution de continuité avec la période précédente, mais la recherche d'une diversification des investissements industriels est de plus en plus apparente :

— Des plantations d'hévéas et des unités de traitement du latex sont aménagées en Côte d'Ivoire (1960) et au Cameroun (1962). La SCAF prolonge ses interventions en Côte d'Ivoire en créant SIBOIS (1963).

— L'investissement minier se poursuit avec l'exploitation des mines de cuivre de Mauritanie (1967) et de nickel à Madagascar (1970).

— La série des unités de transformation de l'aluminium avec Péchiney, se poursuit avec IVOIRAL en Côte d'Ivoire (1961), la CTMC au Cameroun (1962), la CSTM, Compagnie Sénégalaise de Transformation des Métaux, au Sénégal (1962).

— L'investissement touristique réapparaît avec la participation de COFIMER dans la SPHU (Hôtel de l'Union) au Sénégal (1969).

— Le secteur agro-industriel suscite quelques initiatives d'un type nouveau : agrumes et plantes à parfum en Côte d'Ivoire (1969), Ivoirienne du Nuoc-Man (1968), plantation de tomates de la SOCAS au Sénégal (1970).

Ce sont cependant, à titre principal, les possibilités offertes par les marchés intérieurs et la substitution des importations, qui suscitent dès lors l'intérêt des Sociétés financières :

— Génération des minoteries du Cameroun (1966), du Gabon (1968), de la RCA (1969), en association avec les « Grands Moulins de Paris ».

— Génération des sucreries du Tchad (1963), du Cameroun (1964), de la Côte d'Ivoire (1968), de Haute-Volta (1969), en association, à nouveau, avec les « Grands Moulins de Paris ».

— Génération des unités textiles du Cameroun (1965, 1969), du Tchad (1966), du Gabon (1968), en association avec l'industriel français « DOLLFUS-MIEG » (DMC-Texunion).

Au total, le Groupe financier a principalement visé à maintenir, voire à consolider, ses positions antérieures dans l'exploitation minière et l'agriculture

de plantation, et à occuper le plus rapidement possible les places à prendre dans les industries produisant pour la consommation finale africaine. Mais très peu n'a encore été fait pour promouvoir des industries de transformation exportatrices ou diversifier le tissu industriel des jeunes économies africaines : de rares créations dans le domaine agro-industriel, aucune initiative directe dans les secteurs des produits intermédiaires et des biens d'équipement.

La fusion CEGEPAR-SCOA, totalement réalisée en 1975, s'est accompagnée d'une restructuration des investissements des deux groupes. SCOA a réalisé la vente de certains éléments de son patrimoine immobilier et de ses participations agricoles et industrielles paraissant les moins nécessaires à son exploitation : les participations dans l'industrie de l'aluminium ont ainsi été cédées à COFIMER. Elle reçoit par contre les titres de cette dernière Société dans la « Compagnie des Caoutchoucs de Pakidié ». La dimension commerciale de SCOA est augmentée des infra-structures de « La Lyonnaise de Madagascar » et des Sociétés de commercialisation liées aux Entreprises industrielles de CEGEPAR : « L'Occidentale Africaine », agent de commercialisation de la SCAF, spécialisée dans le négoce des bois tropicaux, et la « Société Tropicale de Commerce », distributrice des produits de la SALCI (ananas). Enfin, les positions d'actionnaires de la nouvelle entité « SCOA-Industries » se trouvent considérablement renforcées dans le secteur textile, du fait de l'existence de participations conjointes antérieurement détenues par CEGEPAR et SCOA au sein des entreprises contrôlées à égalité avec l'industriel « DOLLFUS-MIEG ».

Néanmoins, les motivations profondes du rapprochement SCOA-PARIBAS, comme nous l'avons d'ores et déjà suggéré, sont ailleurs. Dès 1972-73, le Conseil d'Administration de la SCOA présentait l'opération en cours comme devant donner à la SCOA « une véritable dimension industrielle » en lui permettant de répondre aux objectifs suivants : *« d'une part, participant aux activités de base agricoles et industrielles de pays en voie de développement, et prenant une notable position d'exportateur au départ de ces pays, la SCOA serait un partenaire économique encore plus apprécié. D'autre part, compensant les flux de marchandises de l'Europe vers l'outre-mer par un flux inverse, la SCOA serait à même de résoudre dans de meilleures conditions ses problèmes de transport, en même temps qu'elle équilibrerait ses risques financiers. Il va enfin de soi que la concentration des potentiels de gestion et d'études de la SCOA et de CEGEPAR serait une source de plus grande efficacité »* (1). La nouvelle vocation de la SCOA, comme

(1) Cf. Conseil d'Administration de la SCOA. Lettre d'information aux actionnaires. In : « Marchés tropicaux » du 8 juin 1973 (rubrique SCOA).

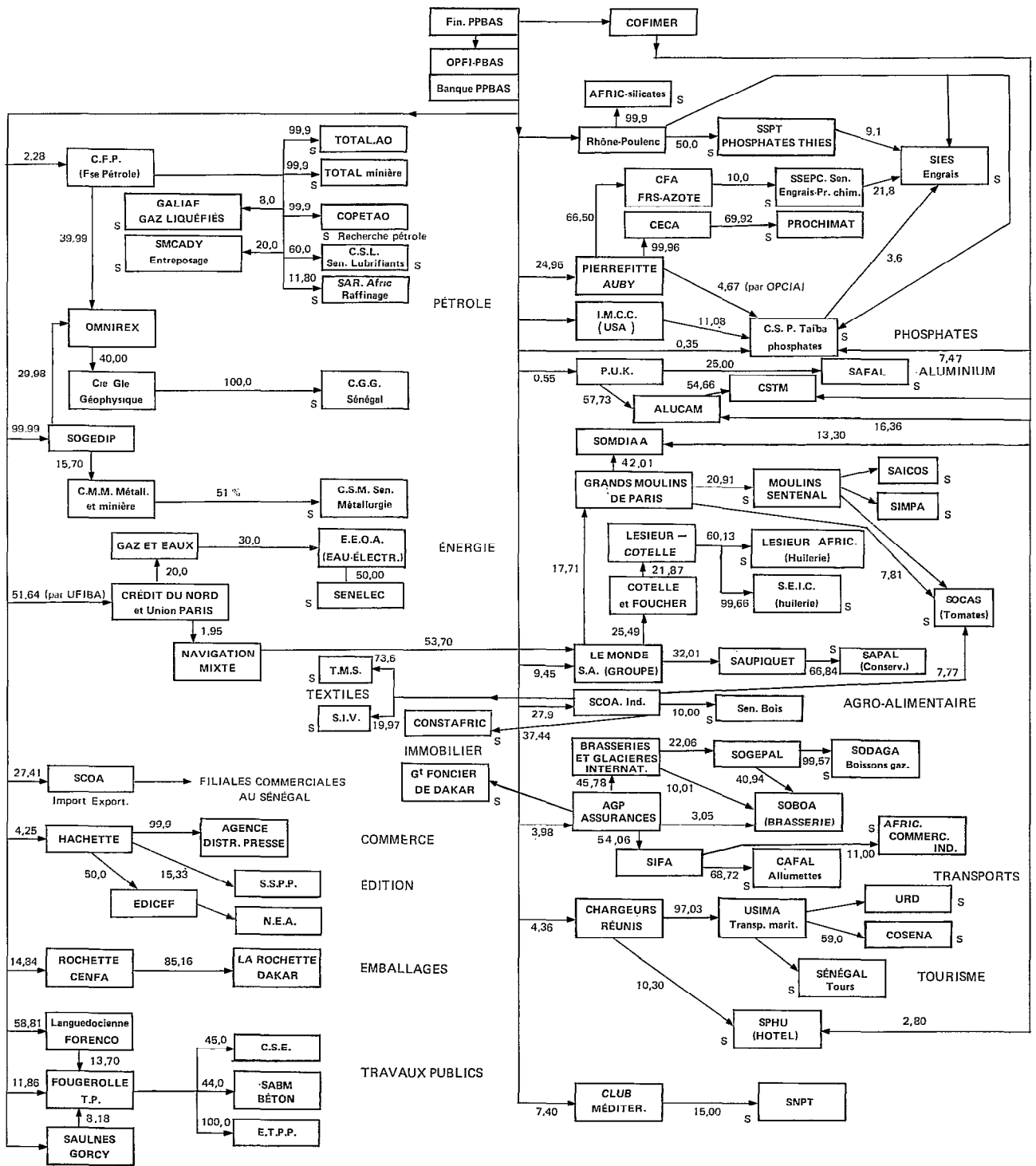


Fig. 2. — Liaisons financières de Paribas au Sénégal (31.12.76).

« vecteur d'accès aux marchés internationaux pour les pays africains » a pu s'affirmer, grâce au rôle d'intermédiaire et aux apports financiers de PARIBAS, dans de multiples directions : développement des implantations commerciales en France, en Grande-Bretagne, aux Bahamas, aux USA; prise de contrôle en 1975 de la « Compagnie Olivier », devant servir de vecteur pour la pénétration sur les marchés d'Extrême-Orient des produits africains agricoles et industriels; établissement avec la Société « Jos. Hansen u. Soehne », maison de commerce sise à Hambourg, de liens de coopération « qui devraient permettre aux deux Sociétés de se faire bénéficier réciproquement de la puissance de leurs implantations commerciales principalement africaines et de leurs réseaux de relations européennes ». Si l'on se réfère à ce qui a été dit plus haut, lorsqu'ont été examinées les perspectives d'évolution de la coopération financière internationale, on ne peut que noter une incontestable convergence des vues exprimées par les Sociétés publiques de financement à dominante européenne (Banque Mondiale, Banque Européenne d'Investissement) et des orientations retenues par l'antenne commerciale du Groupe financier privé qu'est PARIBAS : l'ouverture des marchés mondiaux aux produits africains est le point de doctrine faisant l'unanimité. Il n'en demeure pas moins, que, du côté de PARIBAS et de la SCOA, l'accent est principalement mis sur l'intégration commerciale et le passage au stade de l'exportation des entreprises industrielles constituées, au départ, en fonction des possibilités des marchés intérieurs africains. On n'entrevoit guère, au vu des réalisations récentes du Groupe, que ses dirigeants soient réellement disposés à prendre des risques industriels importants en Afrique. En outre, l'internationalisation de SCOA recouvre, en grande partie, un souci de redéploiement, procédant d'une appréciation assez négative sur les perspectives offertes par les « Petites nations émergentes d'Afrique », fort mal placées, comme nous l'avons déjà noté, dans les hiérarchies de PARIBAS.

Reste à délimiter à la lumière des considérations d'ordre plus général qui viennent d'être fournies, le champ d'intervention et les zones d'influence couvertes par PARIBAS au Sénégal (cf. fig. 2).

Les principaux intérêts de PARIBAS au Sénégal, en dehors de SCOA, sont portés par la Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba (CSPT), qui exploite un très important gisement de phosphates de chaux dans la région de Tivouane. Le capital de la Société est réparti à équité depuis 1974 entre la République du Sénégal et les actionnaires privés. PARIBAS est directement représenté depuis l'origine par COFIMER (7,47 % des parts en 1976) et margi-

nalement par la Banque de Paris et des Pays-Bas (0,35 % des parts). Mais cette position est considérablement renforcée par la participation (4,77 % des actions) de « Pierrefitte-Auby », l'une des premières entreprises françaises de la chimie et des phosphates, filiale d'OPFI-PARIBAS (premier actionnaire connu, avec 24,96 % des actions). Avec 12,59 % des actions, l'influence de PARIBAS, au sein de la CSPT, contrebalance celle de son principal partenaire privé, « International Minerals and Chemicals » (IMCC), premier producteur mondial de phosphate et potasse dont la Financière Française a largement contribué, en 1963, à éviter qu'il ne prenne durablement le contrôle commercial et technique de Taïba. Il est généralement admis, dans les milieux d'affaires, que le Président de COFIMER chargé à cette date de conduire les négociations avec l'actionnaire américain, a tout autant tenu compte des intérêts français à long terme que des intérêts immédiats de son groupe, compte tenu des difficultés de gestion enregistrées à cette époque par la firme sénégalaise et de la conjoncture peu favorable du marché mondial des phosphates (excédents sur les marchés résultant d'une sur-exploitation des gisements américains). Les relations de PARIBAS avec les représentants, au sein de la CSPT, de la Puissance Publique française, le « Bureau de Recherches Géologiques et Minières » (BRGM) et la « Caisse Centrale de Coopération Économique » ne sauraient être dès lors interprétées en termes de concurrence, mais bien plutôt sur la base de la recherche permanente d'un ajustement entre les objectifs de l'État français, prenant nécessairement en compte ceux du Gouvernement sénégalais, et les objectifs de la Compagnie financière qui renvoient avant tout à des considérations de profit et de contrôle des marchés. La Caisse Centrale, avec 4 milliards CFA d'avances entre 1965 et 1973, et PARIBAS, avec la fourniture simultanée par COFIMER, de 4,25 milliards CFA de cautions et avals et une avance de 350 millions CFA en 1967, ont conjointement contribué, à titre principal, à dégager les fonds exigés par l'extension et la rénovation des conditions d'exploitation du gisement. L'évolution du marché mondial des phosphates, marqué à partir de 1973 par la hausse des prix à la production, unilatéralement décidée par les pays producteurs, mais aussi la baisse de concurrence des exploitations américaines et la pénurie de la qualité à haute teneur des phosphates du type de ceux produits à Taïba, a entraîné une réorganisation des structures de concertation à l'intérieur des pays industrialisés, dont un aspect marquant a été l'accord de coopération conclu entre PARIBAS et l'IMCC (1) (prise de participation de 30 millions de Frs français par COGEI dans le Holding américain

(1) L'un des buts de l'opération est, selon les responsables de PARIBAS, « d'assurer à l'une des premières entreprises françaises de production (« Pierrefitte-Auby », filiale de PARIBAS) le contrôle de son approvisionnement en matières premières aux États-Unis ».

en 1972 et création de filiales communes). Il ne fait aucun doute que l'augmentation des exigences des pays producteurs a modifié la nature des relations entre les actionnaires étrangers, publics et privés, et leur partenaire national au Sénégal. Le maintien de relations privilégiées avec la France devient secondaire et l'amélioration de la position contractuelle globale des pays développés dans leurs relations avec les pays producteurs devient prévalente. Le rôle des industriels privés, et singulièrement de PARIBAS au niveau des Phosphates sénégalais, s'en trouve dans les faits singulièrement accru. La Banque d'affaires, de par son expérience, ses réseaux de relations, ses implantations extérieures et les moyens de sa technostucture, est mieux à même que tout autre agent économique de conduire à bien les négociations pour le partage des marchés actuels et prospectifs au niveau international.

Un gisement de phosphate d'alumine, et une usine de traitement sont placés sous la responsabilité de la « Société Sénégalaise des Phosphates de Thies » (SSPT), détenue à parts égales depuis 1975 par la République du Sénégal et le groupe industriel français « Rhône-Poulenc », ayant succédé, après absorption de cette Société, à Péchiney-Saint-Gobain (propriété de la Financière de SUEZ) « Rhône-Poulenc », était avant 1977 et sa prise de contrôle par SUEZ, considéré comme situé dans l'aire d'influence de PARIBAS, son allié, « Péchiney-Ugine Kuhlmann » en étant le premier actionnaire connu (8,04 % des actions) devant « Saint-Gobain-Pont-à-Mousson » (Groupe SUEZ). Le Président de « Rhône-Poulenc » était, en 1976, membre du Conseil d'Administration de la « Compagnie Financière ».

La place occupée par PARIBAS dans l'industrie extractive sénégalaise est complétée par l'intermédiaire de sa filiale « Pierrefitte-Auby », propriétaire au Sénégal, après absorption de « Carbonisation et Charbons Actifs » en 1975, des carrières et de l'unité de traitement d'attapulgite de la « Compagnie de Produits Chimiques et de Matériaux » (PROCHIMAT) dont il détient 69,92 % des actions.

Dans le secteur de l'énergie, les transactions boursières ayant résulté du transfert à l'État du Sénégal, moyennant indemnisation, des usines et réseaux des « Eaux et Électricité de l'Ouest-Africain » (EEOA), qui continuent à participer dans la nouvelle Société gestionnaire (« Électricité du Sénégal »), ont fait apparaître la position de contrôle occupée à ce moment par PARIBAS, sa filiale « Gaz et Eaux » (dont le « Crédit du Nord et de l'Union Parisienne » détenait en 1976 20 % des actions, à

équité avec la financière belge « INEG S.A. ») étant alors le principal actionnaire des EEOA (1).

L'industrie sénégalaise des engrais, en aval des activités extractives, est fortement pénétrée par les entreprises affiliées à PARIBAS. La « Compagnie des Phosphates de Taïba » est actionnaire (9,1 % des parts) de la « Société Industrielle d'Engrais du Sénégal » (SIES) dont elle est le principal fournisseur de matière première. La « Compagnie Française de l'Azote » (CFA), détenue par « Pierrefitte-Auby », est actionnaire (10 % des parts) de la « Société Sénégalaise d'Engrais et de Produits Chimiques » (SSEPC) qui commercialise les produits de la SIES et fabrique des aliments du bétail et des insecticides. « Rhône-Poulenc », également présent dans la SIES (3,6 % des parts, par l'intermédiaire de la CSPT) possède, en association avec « Péchiney-Ugine-Kuhlmann » l'atelier de dilution de la « Société Africaine des Silicates » (SAS).

PARIBAS est le premier actionnaire privé (avec 4,3 % des parts) de la « Compagnie Française des Pétroles » (CFP, groupe TOTAL), propriété à 40 % de l'État français, dont il représente les intérêts au Sénégal conjointement avec la Société nationalisée ELF-ERAP. Outre les importations d'hydrocarbures, qui donnent lieu à un partage du marché intérieur sénégalais entre les grandes sociétés pétrolières (Shell, BP, Texaco, Elf, CFP), auxquelles s'ajoutent une participation aux importations de butane et propane (réalisées par la Société GALIAF) et les activités annexes de commercialisation et de stockage (entrepôt par la « Société Dakaroise d'Équipement », Manutention de carburants aviation par la SMCADY, organisation des ventes par TOTAL-AO), la CFP conduit des recherches pétrolières par l'intermédiaire de son antenne COPETAO et de sa filiale « TOTAL-Texas-Gulf », qui bénéficie, entre autres, des permis off-shore en Casamance. Au stade industriel, la CFP possède 60 % des actions de l'usine de formulation d'huiles brutes de la « Compagnie Sénégalaise de Lubrifiants » (CSL) et 11,8 % des actions de la « Société Africaine de Raffinage » (SAR). Néanmoins, principalement intéressé par les activités d'exploitation des pétroles, dans lesquelles COFIMER a investi au Gabon et en Afrique du Nord, PARIBAS n'est directement intervenu au Sénégal qu'au niveau de la prospection, par l'intermédiaire de la « Compagnie Générale de Géophysique », contrôlée à 40 % par sa filiale commune avec la CFP, OMNIREX.

Les liens étroits qui unissent PARIBAS et « Péchiney-Ugine-Kuhlmann » ont déjà été évoqués : représentation de « Péchiney » dans le Conseil

(1) Des négociations ultérieures ont conduit à la prise de contrôle des EEOA par « l'Institut du Développement Industriel » (Organisme public français).

d'Administration de la « Compagnie financière PPBAS », participations communes dans COGEL. La stratégie d'intervention conjointe des deux groupes en Afrique s'est concrétisée au Sénégal par la création de la fabrique d'articles en aluminium de la « Compagnie Sénégalaise de Transformation des Métaux » (CSTM) filiale de COFIMER (16,36 % des parts) et d'ALUGAM (54,66 % des parts) elle-même détenue conjointement par les deux groupes. « Péchiney » est en outre le gestionnaire industriel de la « Société de Fonderie d'Aluminium » (SAFAL) dont il partage les responsabilités avec l'État et des nationaux sénégalais.

Également dans l'industrie des métaux, PARIBAS, par la SOGEDIP, est actionnaire (15,7 % des actions) de la « Compagnie Métallurgique et Minière », propriétaire, avec 51 % des actions, de la « Compagnie Sénégalaise de Métallurgie » (CSM) projet en sommeil de construction d'une aciérie.

L'insertion de PARIBAS dans l'industrie alimentaire en Afrique s'est principalement appuyée ainsi que nous l'avons d'ores et déjà noté, sur les accords conclus entre COFIMER et les « Grands Moulins de Paris ». Les deux groupes ont créé, dans ce contexte en 1970, la SOMDIAA destinée à gérer leurs participations communes dans les Sociétés sucrières et meunières en Afrique. La « SOMDIAA » n'intervient pas directement dans la Sucrière sénégalaise, confiée à des groupes concurrents (Raffineries de Saint-Louis, puis groupe Mimran). Les « Moulins Sentenac », leader avec les « Grands Moulins » (Groupe Mimran), de la Meunerie sénégalaise n'entrent pas dans le portefeuille de la SOMDIAA, bien que les « Grands Moulins de Paris » en soient le principal actionnaire (20 % des parts). Le rapprochement avec les « Grands Moulins de Paris » n'en est pas pour autant éliminé au niveau sénégalais : PARIBAS, par GEGERPAR, puis SCOA-Industries, a pris une part d'actionnaire dans la SOCAS (Installation d'un Complexe agro-industriel de la tomate dans la Vallée du Sénégal), principale filiale des « Moulins Sentenac », directement appuyés dans cet investissement par les « Grands Moulins de Paris ».

En arrière-plan de cette intervention directe, PARIBAS est présent dans le secteur alimentaire sénégalais par le biais des liens étroits qui l'unissent à la Société financière française dite de la « Navigation Mixte » (holding de la famille Chegaray), dont il est le partenaire bancaire au niveau de la Société-

mère et du holding des assurances « Le Monde S.A. » (1). « Le Monde S.A. », par sa filiale à 60 %, « Le Monde IARD » est le principal partenaire de la famille « Vilgrain » au sein des « Grands Moulins de Paris » (Vilgrain : 14,65 % des parts; « Le Monde » : 13,05 % des parts), dont les liens avec PARIBAS réapparaissent à ce niveau. « Le Monde S.A. », directement et par l'IARD, contrôle par ailleurs le groupe de la conserverie « SAUPIQUET » qui détient au Sénégal 63 % des actions de la conserverie de thon de la « Société Africaine de Produits alimentaires » (SAPAL). Bien que n'ayant pas réussi à en ravir le contrôle à la famille « Lesieur », appuyée par la BNP, le Groupe « Navigation Mixte » était, en 1976, le premier actionnaire, avec 40 % des parts, de la « Financière LESIEUR », holding du groupe alimentaire contrôlant au Sénégal les huileries d'arachide « LESIEUR-Afrique » (60 % des parts) et « SEIC » (99,77 % des parts).

PARIBAS n'est pas intervenu directement dans la bataille boursière ayant opposé entre 1972 et 1977 la BNP et la « Navigation Mixte », dont la trame de fond est l'opposition de conceptions divergentes concernant la restructuration de l'industrie alimentaire française. La position qu'il a adoptée est celle d'un arbitre possible, susceptible d'introduire dans « LESIEUR » le partenaire industriel capable d'en réussir le redressement tout en permettant de résoudre les problèmes de contrôle de la Société. La candidature, en 1975, de « GERVAIS-DANONE », lié à PARIBAS, est significative à cet égard.

Les masses monétaires considérables collectées par les Compagnies d'assurances, susceptibles de se trouver disponibles pour des placements industriels, constituent un attrait aisément explicable pour les Banques d'affaire qui souhaitent les drainer à leur profit ou en orienter l'utilisation. La participation récente de PARIBAS (3,98 % des actions) dans les « Assurances du Groupe de Paris » (2) lui ouvre un champ d'influence d'autant plus intéressant à évoquer à cette place qu'il élargit de manière importante son assise africaine :

L'association conclue entre l'investisseur traditionnel en Afrique « Denis Frères » avec les « Assurances du Groupe de Paris » ont abouti, dans les années récentes, à la création conjointe des « Brasseries et Glacières Internationales » qui, par l'intermédiaire de ses filiales holdings « Européenne et Africaine de Participation », SOPABRA et surtout

(1) Répartition du capital de la « Navigation Mixte » en 1976 : famille Chegaray 18,46 % « Wendel et Dnel » (industriel de la Sidérurgie) 7,45 % ; PARIBAS, par le « Crédit du Nord et Union Parisienne » 1,95 %. Répartition du capital de « Le Monde S.A. » : « Navigation Mixte » 53,70 % ; OPFI-PARIBAS 9,45 % (deuxième actionnaire connu).

(2) La lutte pour le contrôle des AGP a été, dans le courant de 1972, l'un des enjeux importants de la série de restructurations financières du secteur bancaire ayant principalement opposé PARIBAS et SUEZ, qui en était encore à cette date le principal actionnaire.

SOGEPAL, contrôle au Sénégal entre autres participations africaines, la « Société des Brasseries Ouest-Africaines » (SOBOA) et la « Société Dakaroise de Boissons Gazeuses » (SODAGA) fusionnée avec SOBOA en 1975.

Les « Assurances du Groupe de Paris » outre des propriétés immobilières (Groupement foncier de Dakar, filiale du Groupement foncier africain), contrôlent au Sénégal, par l'intermédiaire du holding international SIFA (dont elles détiennent 54,06 % des actions) la « Compagnie Industrielle et Forestière des Allumettes » (filiale à 68,72 % de SIFA).

Dans le secteur des papiers et de l'emballage, PARIBAS a acquis, au cours des années récentes, une place prépondérante au sein de la multinationale française « Rochette-Cenpa », dans laquelle son appui financier (14,84 % des actions) a permis à la famille « Franck » de conserver le contrôle de la Société malgré la tentative de mainmise du groupe britannique « Régis International » (qui détient 20 % des actions) (1). Sa filiale sénégalaise « La Rochette-Dakar », contrôlée à 85,16 %, fabrique des emballages en papier et cartons à Dakar.

Les intérêts au Sénégal de PARIBAS dans l'industrie textile sont portés par SCOA-Industries, remarquablement bien placé dans la bonneterie par ses filiales « Tricotages Mécaniques du Sénégal » (TMS) (73,6 % des parts) et « Société Sénégalaise pour l'industrie du vêtement » (SIV) (19,97 % des parts) dont SCOA assure la commercialisation des produits sur les marchés intérieurs africains et, plus récemment européens et américains. La coopération avec le groupe du textile « DOLLFUS-MIEG/TEXUNION », enregistrée en plusieurs pays d'Afrique (Tchad, Cameroun, Côte d'Ivoire, Haute-Volta) ne s'est pas concrétisée au Sénégal par une participation financière de PARIBAS dans les filiales locales du groupe industriel français (ICOTAF et SOSEFIL). On ne peut cependant exclure qu'une certaine collaboration ait eu à se manifester au niveau du financement des investissements.

Dans le domaine commercial les rapprochements déjà évoqués avec la SCOA et les « Chargeurs Réunis » qui disposent d'un quasi-monopole dans les transports maritimes entre la France et la Côte Occidentale d'Afrique, ouvrent à PARIBAS un champ potentiel d'intervention dont les ramifications locales des deux groupes font apparaître l'ampleur.

Du côté de SCOA, toutes les opérations de commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs, à tous les stades et selon toutes les méthodes de vente (Importation et Exportation, gros et détail, départements spécialisés et magasins multiples, représentations de marque, biens de consommation et biens d'équipement).

Du côté des « Chargeurs Réunis » : armement maritime, consignation, transit, manutention, mais aussi transports maritimes intérieurs au Sénégal par la « Compagnie Sénégalaise de Navigation » (COSENA) et transports aériens internationaux par la multinationale d'économie mixte « Air-Afrique », dont le principal actionnaire privé est « L'Union des Transports Africains » (UTA) filiale des « Chargeurs Réunis ».

PARIBAS occupe une position dominante (2) dans « Hachette », premier groupe d'édition européen et premier réseau de distribution du monde. Sa filiale commerciale sénégalaise, « L'Agence de Distribution de Presse » assure la distribution locale de la presque totalité de la presse nationale et internationale. Sa filiale pour l'Édition EDICEF arrive au premier rang dans la production des livres scolaires pour l'Afrique et participe aux « Nouvelles Éditions Africaines » (NEA), premier éditeur national. Par ailleurs, « France Éditions Publications », filiale à 75 % d'Hachette, détient 15,33 % des actions de la « Société Sénégalaise de Presse et de Publications » (SSPP) éditeur du quotidien national.

PARIBAS a manifesté son intérêt pour le tourisme en s'associant, dès 1974, au niveau français, à la SODETAM (12,07 % des parts, intégrées aujourd'hui

(1) En 1977 le Président de la Compagnie financière de PPBAS évoquait l'opération en ces termes : « Dans les industries du papier et l'emballage notre action avait été marquée, voici quelques années, par le retour sous contrôle français d'une des premières sociétés de ce secteur. Elle se poursuit maintenant par des négociations menées avec des partenaires de premier plan, pour aboutir à des restructurations que rendent indispensables la situation de cette industrie en Europe, et plus particulièrement en France, ainsi que la dépendance actuelle de notre pays vis-à-vis de l'étranger pour son approvisionnement ». Cf. Assemblée générale des actionnaires de la Compagnie financière de PPBAS, le 2 juin 1977.

(2) Le capital d'Hachette se répartissait comme suit fin 1976 : famille « Hachette » 8 à 10 %, Union des Banques Suisses 4,96 %, PARIBAS 4,25 %, UAP 5,27 %, Caisse des Dépôts 3,24 %, « Worms » 3 %. Appuyé par ses alliés du secteur public (UAP et Caisse des Dépôts, actionnaires de la Compagnie financière) et par son allié du privé « Worms », PARIBAS assure dans les faits la responsabilité de la direction de l'affaire (trois représentants au Conseil d'administration, contre un pour les UAP, un pour l'Union des Banques Suisses, quatre pour la famille Hachette).

dans le portefeuille de SCOA-Industries) et, plus récemment, en utilisant les moyens de COFIMER, partenaire au Sénégal des « Chargeurs Réunis » dans la SPHU (Hotel de l'Union). La Compagnie financière a cependant considérablement élargi ses possibilités d'intervention en entrant dans le « Club Méditerranée », dont il partage à égalité le contrôle avec « Rothschild » et le « Crédit Lyonnais » (10,50 % des parts chacun) (1). Le « Club Méditerranée » a été le promoteur industriel et demeure le gestionnaire du village de vacances du « Cap Skirring » en Casamance. Enfin, SCOA-Industries gère aujourd'hui le patrimoine foncier et immobilier réuni de longue date par CEGEPAR et toujours géré par « La Construction Africaine ».

Au-delà des sociétés spécialisées, telles la SOMDIAA (alimentaire) et la SODETAM (tourisme), PARIBAS s'est adjoint un certain nombre d'instruments polyvalents qui assurent à sa technostructure financière les indispensables prolongements au stade de la promotion industrielle : METRA INTERNATIONAL (filiale à 100 %), organisme d'études et de conseils en management, l'« Omnium Technique Holding » (filiale à 100 %), bureau d'études pour l'ingénierie et les travaux publics, et « Heurtey S.A. » (filiale à 80 %) orienté sur l'ingénierie industrielle. En aval, cet ensemble est complété par « Fougerolle » un des tous premiers groupes français du bâtiment et des travaux publics dont PARIBAS s'est assuré le contrôle absolu (12,77 % des actions par OPFI, 13,70 % des actions par la « Languedocienne-Forenco », 8,18 % des actions par « Saulnes-Gorcey »).

La « SEMA », succursale de « METRA INTERNATIONAL », a été créée en 1971 principalement pour étudier les perspectives offertes par l'industrie sidérurgique dans les pays en voie de développement. Une vaste étude réalisée en collaboration avec « L'Institut de Recherches Sidérurgiques » a couvert l'ensemble des états africains des EAMA (recensement des projets, études de marché, recensement des problèmes techno-économiques auxquels auront à faire face les projets africains, seuils de rentabilité, approvisionnement). Au plan proprement sénégalais, la SEMA, entre 1972 et 1976 a conduit l'étude de factibilité économique et financière du « Centre de réparations navales de Dakar » et vendu ses conseils à la « Régie des Transports du Sénégal (réorganisation de la Régie) et à « LESIEUR-Afrique » (organisation, maintenance, comptabilité industrielle des ateliers de fabrication).

« HEURTEY-Petrochem » spécialisée dans l'étude, la conception et la réalisation d'installations de chaleur, en particulier pour les industries pétrolières

et chimiques, a fourni au Sénégal les fours et équipements techniques de la « Société Africaine de Raffinage ».

Cegepar et « Fougerolle » sont des associés de longue date en Afrique, où ils ont eu partie liée au Sénégal dans « l'Entreprise des travaux pour l'Extension et l'Aménagement du Port de Dakar » (ETEP) gérée depuis 1970 par « Fougerolle ». Cette même société a filialisé une partie de ses activités sénégalaises en créant, en association avec l'USB et des entrepreneurs nationaux, la « Compagnie Sénégalaise d'Entreprise » (travaux publics et particuliers) dont elle détient 45 % des actions. « Fougerolle » est en outre le partenaire français de l'entreprise allemande « Dyckerhoff & Widman » dans la « Société Africaine de Béton Manufacturé » (SABM) qui a installé une succursale industrielle à Dakar (produits en béton). SCOA-Industries, qui les a hérités de CEGEPAR et « Fougerolle », conserve des intérêts dans la « Société Générale de Topographie, Photogrammétrie et d'Études de Génie Civil » (SOGETEC) qui rayonne sur plusieurs pays d'Afrique mais dont le Siège social est à Dakar.

Enfin PARIBAS, par l'OPFI, est un des principaux actionnaires de la « Société Française d'Installations Sidérurgiques » (SOFRESID) dont la succursale SOFREMINE a signé au Sénégal, avec les phosphates de Taïba, un contrat d'assistance technique pour la mise en œuvre d'un plan de formation et de perfectionnement de son personnel d'encadrement sénégalais.

2. La Financière de SUEZ

La nationalisation de la « Compagnie Universelle du Canal Maritime de SUEZ » par le Président NASSER, en 1956, a été le point de départ d'un groupe entièrement différent, utilisant ses avoirs extérieurs et le montant des indemnités concernant ses actifs en Égypte pour constituer en France et hors de France un ensemble financier et industriel qui en fait aujourd'hui, avec PARIBAS, le premier capitaliste français.

La structure de contrôle du Groupe (cf. fig. 3) en révèle la triple composante :

— ses liens traditionnels avec le capital d'État, dont il draine les ressources sans concéder à ses représentants (Gouvernement Britannique, Caisse des Dépôts et Consignations, Union des Assurances de Paris) un véritable pouvoir de contrôle au niveau de ses instances dirigeantes ;

— ses liens organiques avec le capital industriel, sanctionnés par la quasi-fusion avec « Saint-Gobain

(1) Fin 1976, la participation de PARIBAS était ramenée à 7,4 %.

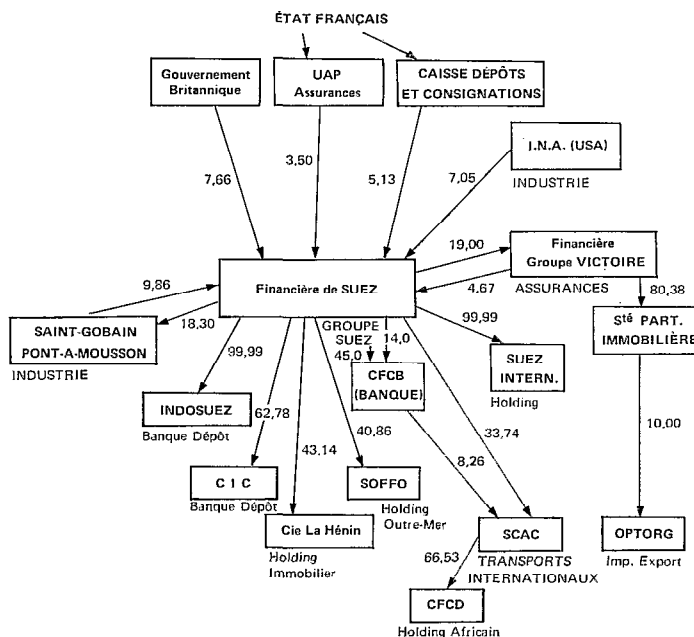


Fig. 3. — Suez : structure de contrôle et principaux instruments d'intervention Outre-Mer (1976).

Pont-à-Mousson » obtenue en 1966 et l'ouverture de son capital à la multinationale INA Corporation (USA, Afrique du Sud). Les groupes « Rhône-Poulenc » (Chimie) et « Wendel » (Sidérurgie) sont représentés au sein de son Conseil d'administration;

— le caractère international particulièrement marqué de sa stratégie d'expansion (Grande-Bretagne, USA). Trente pour cent des actifs de SUEZ sont situés à l'étranger.

Sa politique très active de centralisation du capital bancaire et industriel, qui l'a opposé à plusieurs reprises à PARIBAS, a abouti à placer dans son orbite un certain nombre d'établissements financiers très anciennement implantés en France et outre-mer :

— en 1971, SUEZ cède à PARIBAS le contrôle qu'il détient depuis 1967 sur la « Banque de l'Union Parisienne » et obtient en contrepartie celui du « Crédit Industriel et Commercial », l'une des toutes premières banques françaises privées de dépôts (1);

— la compétition pour le contrôle des « Assurances du Groupe de Paris », aujourd'hui dans la sphère d'influence de PARIBAS, aboutit à l'abandon des prétentions de SUEZ sur ce groupe, compensées par l'absorption de la « Banque de l'Indochine », totalement réalisée en 1975 avec la création de « Indosuez »;

— en 1974, SUEZ confirme ses positions antérieures acquises en 1964 dans la « Compagnie de la Hénin », Société holding disposant de Sociétés spécialisées dans le financement des ventes à crédit et d'un patrimoine agricole, foncier et immobilier;

— en 1976, SUEZ restructure un important portefeuille dans le secteur des Assurances centré sur « Abeille » au sein du groupe « Victoire » dont les moyens élargissent considérablement ses possibilités d'investissements financiers.

Dès 1971, SUEZ avait amorcé le regroupement de ses principales filiales étrangères dans une nouvelle filiale « SUEZ-International » qui est devenue son principal instrument de développement en dehors de l'hexagone.

Ainsi, autour du noyau central qu'est la « Compagnie financière de SUEZ » se déploie un réseau hiérarchisé et fonctionnel : « IndoSuez » et le « Crédit Industriel et Commercial », accomplissant le rôle de banques de dépôt, « SUEZ-International » pour les implantations à l'étranger, « La Hénin » et « Victoire » qui regroupent les participations dans l'immobilier et les assurances, enfin « Saint-Gobain Pont-à-Mousson », fer de lance de la politique industrielle du groupe.

Les positions africaines de SUEZ ont été principalement héritées de la « Banque de l'Indochine », du

(1) A peu près à égalité avec le « Crédit Commercial de France ».

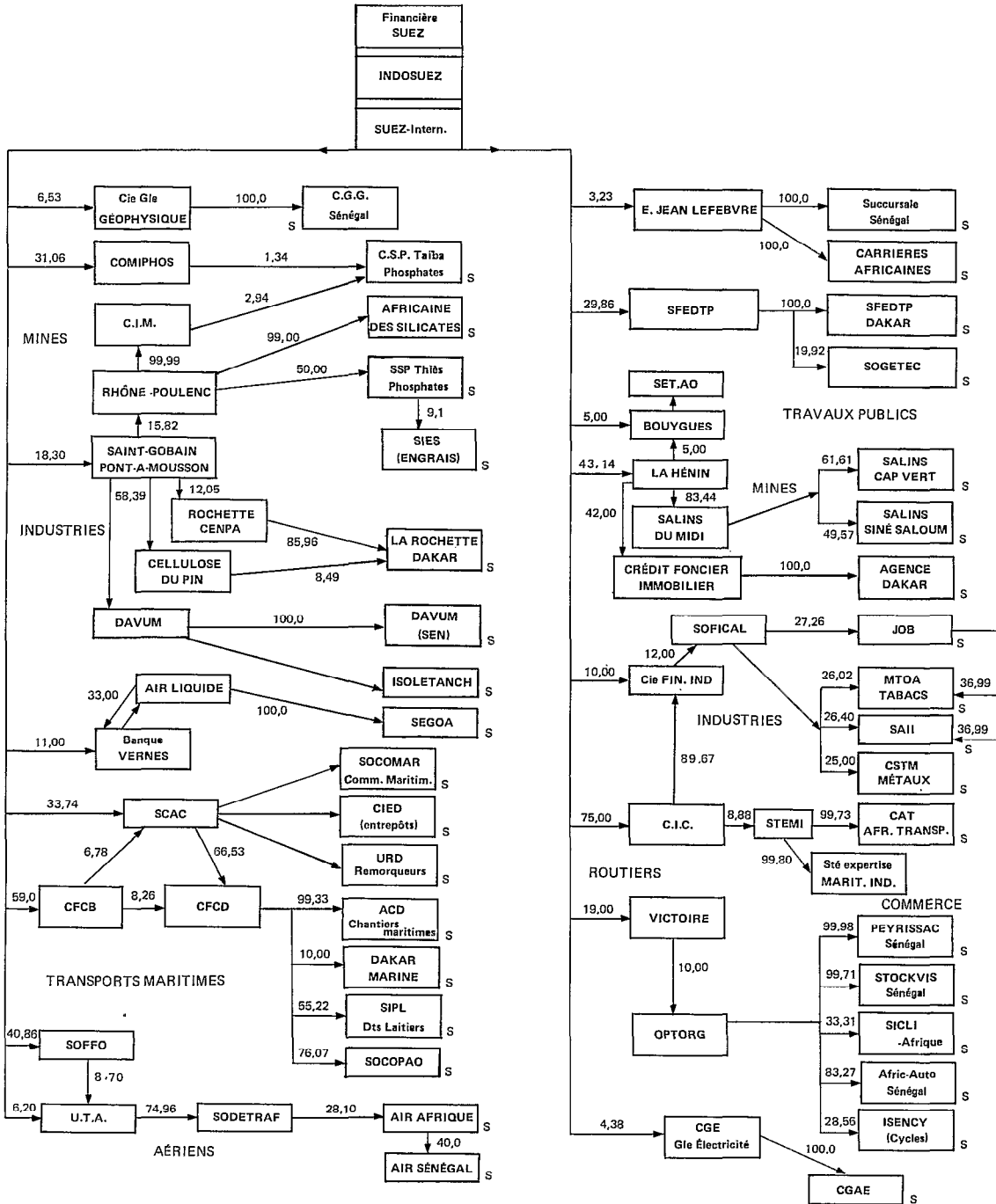


Fig. 4. — Liaisons financières de Suez au Sénégal (31.12.76).

« Crédit Industriel et Commercial », de la « Compagnie la Hénin », également de la « Banque de l'Union Parisienne », un moment soumise à son influence. Elles ont été élargies aux filiales des groupes industriels français, dont la Compagnie financière s'est assurée le contrôle, et complétées par les décisions d'expansion récentes de la Compagnie financière.

La principale antenne industrielle de SUEZ au Sénégal est la Société Nouvelle des Salins du Sine-Saloum (dont le capital est aujourd'hui réparti à égalité entre le Sénégal et les « Salins du Midi », détenus à 83,44 % par la « Compagnie la Hénin »).

SUEZ est depuis l'origine partie prenante, quoique moins placé que PARIBAS, dans les phosphates de Taïba où ses intérêts sont portés par sa filiale industrielle COMIPHOS, « Compagnie minière et phosphatière », et « Rhône-Poulenc », à l'intérieur duquel son pouvoir a longtemps (par la Compagnie Industrielle et Minière) contrebalancé celui de PARIBAS. Fin 1976, SUEZ réalisait une entrée en force dans « Rhône-Poulenc » dont « Saint-Gobain Pont-à-Mousson » devient le premier actionnaire connu (15,82 % du capital) devançant nettement l'allié de PARIBAS, « Péchiney » (8 % des actions). SUEZ devient du même coup le leader des phosphates de Thies (capital réparti à égalité entre « Rhône-Poulenc » et l'État du Sénégal) et de la « Société Africaine des Silicates ».

La prise de contrôle de « Rhône-Poulenc » par SGPM est un exemple caractéristique d'une politique d'expansion financière motivée par la recherche d'une intégration et d'une diversification des activités industrielles. Le Président de SGPM en rendait compte en ces termes : « *Nous nous attachons à maintenir nos liens avec la chimie, important fournisseur de Saint-Gobain. Pendant longtemps Saint-Gobain a produit lui-même la soude nécessaire à ses fours à verre. Compte tenu de l'extraordinaire imagination des chercheurs, on invente toujours de nouveaux matériaux: je ne pense pas que les matières plastiques prennent prochainement la place de la fonte et du verre, mais il y a une menace dans leur évolution potentielle. Aussi faut-il que nous disposions d'un balcon largement ouvert sur la chimie (Rhône-Poulenc). Interviendrons-nous dans la gestion de Rhône-Poulenc? Comme nous avons bâti notre groupe sur la décentralisation, il serait malvenu de notre part de nous immis-*

cer dans la gestion quotidienne de Rhône-Poulenc. La sagesse est de laisser les hommes compétents faire face aux difficultés; mais cela ne nous interdit pas d'exercer une influence qui se trouvera confortée par une participation plus forte (1) ».

Bien que n'ayant pas participé à l'investissement direct, SGPM intervient au Sénégal comme importateur et commerçant, principalement à travers les succursales de sa filiale DAVUM (dépôts et agences de ventes d'usines-métallurgiques et de machines-outils). Entre autres, SGPM a fourni depuis de nombreuses années des canalisations pour les réseaux d'eau de la ville de Dakar et des villes de l'intérieur.

SUEZ bénéficie à nouveau au stade de l'exportation de la position de quasi-monopole sur le marché sénégalais de la construction électrique détenu par la CGAE, bureau de représentation du groupe de la « Compagnie Générale d'Électricité », dont il est le principal associé bancaire et, avec 4,38 % des actions, le principal actionnaire extérieur (2). « L'Air Liquide », qui entre de même dans le domaine financier de SUEZ, effectuée au Sénégal, par son bureau de représentation la « Sénégalaise d'Oxygène et d'Acétylène » (SEGOA), la vente de gaz comprimés ou liquéfiés à usages industriels ou médicaux (3).

La prise de contrôle absolu (40,51 % du capital) de la SCAC « Commerciale d'Affrètements et de Combustibles » a placé SUEZ à la tête d'une des plus importantes Sociétés de négoce et de services sur l'Afrique (importation charbonnière, commerce des carburants et combustibles solides, manutention, transit, transport). Directement et par sa filiale à 66,51 %, la « Compagnie Foncière et Commerciale de Distribution » (CFCD), la SCAC, outre ses activités d'importateur, occupe au Sénégal une place de premier plan dans le secteur des activités annexes des transports (transit, manutention, stockage) par l'intermédiaire de la SOGPAO (76,07 % du capital détenu par CFCD), de la « Société Commerciale et Maritime » (SOCOMAR) et de la « Compagnie Industrielle des Entrepôts de Dakar » (constituée en association avec COFIFA et la « Compagnie du Niger Français »). L'implantation industrielle du groupe est loin d'être négligeable : la CFCD a été le promoteur de l'usine de lait concentré « Société Industrielle de Produits Laitiers » (SIPL). Également propriétaire des anciens « Ateliers et Chantiers Maritimes de

(1) Cf. Interview accordée par Roger MARTIN, PDG de Saint-Gobain Pont-à-Mousson, à la revue « Investir », 21 juin 1976.

(2) Le groupe CGE s'auto-contrôle par l'intermédiaire des participations à son capital de ses propres filiales (SGE, CIM, SAPREM). Le premier actionnaire connu (6 % des parts) est la Caisse des Dépôts et Consignations mais celle-ci ne s'occupe pas, on le sait, de gestion industrielle. SUEZ, représenté par sa filiale « ALSPI » est la seule entité extérieure susceptible d'influer sur la stratégie de la Société.

(3) La famille « DELORME » occupe une place certainement prééminente dans « l'Air Liquide » avec 2 % des actions au sein d'un capital extrêmement dispersé. La liaison avec SUEZ s'opère au niveau des participations communes des deux groupes dans la « Banque VERNES et Commerciale de Paris ».

Dakar » (AGD), le même groupe est un des principaux partenaires industriels de « Dakar-Marine » (projet de centre de réparations navales). A cet ensemble s'ajoute le réseau commercial de la CFCG elle-même, l'une des toutes premières entreprises locales dans les secteurs « Froid et Climatization ».

Le « Crédit Industriel et Commercial » a mené, dans le passé, une politique d'expansion outre-mer très active, marquée par les nombreux concours apportés aux commerçants bordelais (Delmas, Maurel et Prom, Peyrissac, Denis). Aujourd'hui, son principal prolongement outre-mer, dans le domaine industriel, découle de son association avec le groupe JOB-BASTOS et sa participation dans le holding de la « SOFICAL » (Société de Financement Industriel et Agricole), tous deux contrôlés par la « Financière Industrielle », filiale à 100 % de SUEZ (10 % par la Financière de SUEZ, 89,67 % par le CIC). La SOFICAL participe dans la « Compagnie Sénégalaise de Traitement des Métaux » (CSTM) (25 % du capital) derrière Péchiney et COFIMER et possède avec « JOB » la « Manufacture des Tabacs de l'Ouest Africain » (MTOA) et la « Société Africaine d'Impressions Industrielles » (SAII), impression de papier et emballages. Par sa filiale régionale, le « Crédit Industriel Alsace-Lorraine », le GIC a des intérêts (8,88 % des parts) dans STEMI (groupe « Navigation Mixte ») qui possède au Sénégal la « Compagnie Africaine de Transports » (CAT).

Le puissant groupe africain SOFFO, ancien holding de la Banque de l'Indochine (aujourd'hui filiale à 40,86 % de SUEZ) qui gère un important portefeuille dans le domaine agricole tropical, fait de SUEZ le principal vis-à-vis bancaire des « Chargeurs Réunis » dans la Compagnie aérienne UTA (8,7 % des actions possédées par SOFFO), partenaire et collaborateur technique de la multinationale publique africaine Air-Afrique (28,10 % des parts détenues par SODETRAF, filiale à 74,96 % d'UTA).

Dans le domaine de la construction, SUEZ partage avec le « Crédit Lyonnais » le contrôle de la deuxième entreprise française du bâtiment « Bouygues » (dont la principale antenne africaine, la SETAO se situe cependant en Côte d'Ivoire). Dans les travaux publics et le Génie civil, SUEZ occupe les positions anciennes de la Banque de l'Indochine dans la

« Française d'Entreprises de Dragages et des Travaux Publics » (SFEDTP) très active au Sénégal par son agence de Dakar et actionnaire de la SOGETEC (topographie, photogrammétrie) dans laquelle il se trouve associé, par la SCAF, à SCOA-Industries.

Néanmoins le principal élément de la politique africaine de SUEZ, avec la prise de contrôle de la SCAC, aura été son entrée en 1974 dans la « Compagnie OPTORG », l'un des quatre grands avec CFAO, SCOA, NIGER-FRANCE (UNILEVER), de l'import export France-Afrique. De cette nouvelle opération de rapprochement entre le capital bancaire et le capital commercial, le Président d'OPTORG donnait à l'intention de ses actionnaires les justifications suivantes : « *Marquant le souci de coopération qui anime notre Compagnie et le groupe OGEM (qui détient actuellement — en 1974 — une participation de 18 % environ de votre capital) la Société hollandaise THV-International, filiale à 60 % d'OGEM ferait apport à votre Compagnie de ses intérêts dans ses filiales en Afrique. En nous assurant le contrôle de celles-ci, nous renforçons nos positions au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Maroc et nous étendons nos activités au très intéressant marché de la Nigéria où nous ne sommes pas encore installés... D'autre part, en même temps qu'elle étudiait cette extension en Afrique, la Compagnie OPTORG, dans le but de conforter sa position financière et d'accroître ses moyens d'intervention, spécialement hors d'Afrique, a voulu se rapprocher d'un groupe français. Certains investisseurs traditionnels comme les compagnies d'assurances désirant étendre et diversifier leurs participations, la Compagnie OPTORG a pu se rapprocher du groupe L'Abeille » (1). En 1976, SUEZ détenait 10,00 % des actions d'OPTORG (2), par sa filiale financière « Société de participations mobilières », regroupant diverses branches du groupe « Abeille ».*

On ne peut manquer de noter le parallélisme entre les politiques d'expansion les plus récentes de SCOA et OPTORG :

— Resserrement des liens entre les agents européens du commerce international avec l'Afrique — accords SCOA-« JOS. HANSEN » de Hambourg (RFA); nouveaux accords OPTORG-THV (Pays-Bas) — assortis d'une coordination des activités et

(1) Cf. X. TORRÉ, PDG d'OPTORG. Lettre aux actionnaires de la Compagnie OPTORG. « Marchés Tropicaux » du 19.04.1974.

(2) Le capital d'OPTORG se présentait comme suit en 1976 :

— Conseil d'Administration (membres).....	16,12 %
— Société de participations mobilières détenues.....	10,00 %
par : Abeille Paix IGARD (SUEZ).	
Abeille Paix Vie (SUEZ).	
Arna Financière (SUEZ).	
SOFINA (SUEZ).	
— THV-International (Pays-Bas).....	23,26 %.

d'une mise en commun des moyens en capital de leurs filiales respectives dans les pays d'Afrique. Le but est une meilleure pénétration des marchés africains, au bénéfice mutuel des deux catégories de partenaires, français et européens, qui élargissent simultanément leurs domaines géographique et sectoriel d'intervention.

— Volonté d'aider l'Afrique « à acquérir une place de plus en plus importante dans la fourniture du marché international des produits de grande consommation » et souci concomitant de redéployer les activités commerciales du groupe pour parer aux risques accrus du commerce avec l'Afrique : « *La Compagnie OPTORG, qui a porté en 1973, une attention particulière à son programme d'expansion et l'a déjà réalisé sur le plan africain, a tenu à le poursuivre hors d'Afrique, dans le souci de mieux équilibrer ses résultats et ses risques, mais également pour apporter à ses filiales africaines le concours d'activités analogues susceptibles d'assurer à la formation du personnel et à l'africanisation nécessaire de ses cadres, les moyens et la souplesse indispensables. Déjà en France, la Compagnie a pris le contrôle de certaines affaires soucieuses d'étendre leurs moyens par une collaboration avec la Compagnie « OPTORG » dans le secteur de l'installation téléphonique, qui constitue l'une de ses activités traditionnelles en Afrique. D'autres projets sont à l'étude* » (1).

Cette ultime étape, exigeant plus que toute autre l'appui en moyens financiers et intellectuels des grandes banques d'affaires, n'a été cependant que l'aboutissement d'un processus, amorcé dans les dernières années de l'ère coloniale, de concentration du capital commercial traditionnel en Afrique.

Jusqu'alors consacrée au commerce avec l'Extrême Orient, la Compagnie OPTORG prenait, en 1947, une importante participation dans la « Société du Haut Ogooué » (SHO), dont l'activité couvrait principalement les États de l'Afrique Centrale francophone. En 1955, « OPTORG » prenait le contrôle des « Établissements Ch. Peyrissac », en vue de compenser l'abandon de ses activités en Indochine, Malaisie Singapour, Hong-Kong. La fusion avec « Peyrissac » décidée en 1963 est suivie en 1966 de l'absorption des « Établissements Chavanel », ces deux opérations mettant un terme à l'indépendance de deux des plus importantes entreprises familiales françaises de commerce avec l'Afrique, fortement implantées au Sénégal. Enfin, le renforcement des liens avec THV-International aboutit à l'intégration du réseau « Stockvis-Afrique », dont les représentations séné-

galaises sont incluses dans le dispositif désormais coiffé par « Peyrissac ». « OPTORG » occupe dès lors une place prédominante dans ce pays pour le commerce des biens d'équipement, essentiellement les produits des industries mécaniques : matériel « Caterpillar » (Département « Tractafric »), automobiles (« Africauto Sénégal », filiale à 83,27 %), quincaillerie, matériel industriel, téléphonie (« Peyrissac-Sénégal », filiale à 99,98 %), matériel de lutte contre l'incendie (« Sicli-Afrique », filiale à 33,31 %), atelier de réparations, représentations industrielles diverses et département « Froid » (« Stockvis Sénégal », filiale à 99,71 %).

L'objectif de participation directe dans l'investissement venant en substitution des importations a résulté en une série de promotions, en divers pays d'Afrique, d'ateliers de montage de véhicules. Ainsi l'industrie sénégalaise du Cycle (ISENCY) créée en 1975 à partir d'une initiative commune de SCOA et OPTORG (28,56 % du capital).

3. L'ensemble COFIFA-UNIPAR et les investissements financiers des banques françaises de dépôt (cf. fig. 5 et 6)

Ainsi que nous l'avons plus haut indiqué, la COFIFA à l'issue des négociations ayant conduit, en association avec la « First National City Bank », à la création de la BIAO, a conservé la gestion séparée du portefeuille financier de l'ancienne banque de l'Afrique Occidentale.

En 1969, la COFIFA a élargi son domaine d'influence en prenant par voie d'apport le contrôle de deux Sociétés de portefeuille également fondées par la Banque d'Afrique Occidentale : UNIPAR (Union de Participation de France et d'Outre-Mer) et UAAI (Union Africaine Agricole et Industrielle), cette dernière ultérieurement absorbée par UNIPAR.

La structure de contrôle du groupe ainsi constitué fait très clairement apparaître l'élimination, au profit du groupe des banques françaises de dépôt, des anciens partenaires privés de la BAO : l'Union Européenne Industrielle et Financière (groupe Schneider) et la banque Rothschild, représentées au Conseil d'Administration de la COFIFA au moment de la création de la BAO ne participent plus de façon visible aux destinées de ces établissements. Seul SUEZ, héritier d'une partie des dépouilles coloniales de la Banque de l'Union Parisienne (2) et de la Banque de l'Indochine, était crédité en 1975-76

(1) Cf. X. TORRÉ, Président d'OPTORG. Lettre aux actionnaires de la Compagnie OPTORG « Marchés Tropicaux » du 01.03.74.

(2) Bien que la BUP soit finalement passé sous le contrôle de PARIBAS, son ancienne filiale, la CFCB (Compagnie Française de Crédit et de Banque) est demeurée sous le contrôle de SUEZ.

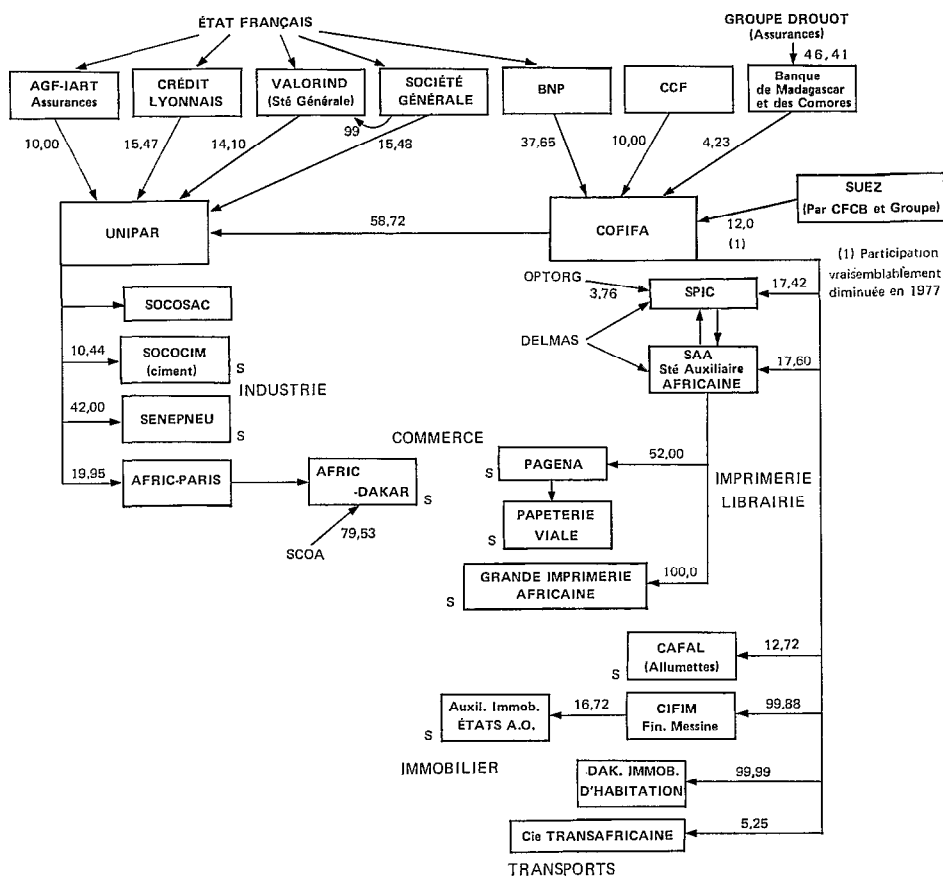


Fig. 5. — Coffa-Unipar : structure de contrôle et liaisons financières au Sénégal (31.12.1976).

d'une participation minoritaire de l'ordre de 12 % (1). Principal actionnaire, avec 37,65 % des parts, de la COFIFA, devant le Crédit Commercial de France, la BNP partage le contrôle d'UNIPAR avec ses principaux concurrents du secteur bancaire public : Crédit Lyonnais et Société Générale. Tout en continuant très probablement à servir de relais aux compagnies financières privées au sein de la BIAO, qui élargit par ce biais sa clientèle d'entreprises, la COFIFA agit principalement comme Société de gestion de portefeuille, non comme une Société d'Investissement proprement dite. Le but poursuivi est la rentabilisation de placements dans des valeurs sûres, non la création industrielle.

La COFIFA, en plus de dix ans d'activité, a qualitativement très peu modifié son orientation boursière, qui reste centrée sur la gestion du domaine

immobilier et des participations industrielles acquis par la BAO dans le courant des années 50, tant en France que dans les pays d'Outre-Mer.

La principale valeur Outre-Mer de la COFIFA demeure la « Société Dakaroise Immobilière d'Habitation », dont le patrimoine locatif au Sénégal complété par celui de l'« Auxiliaire Immobilière des États d'Afrique », filiale de la Compagnie de Messine, justifiait l'inscription d'une capitalisation boursière de l'ordre de 700 millions CFA en 1970.

Les placements industriels de la COFIFA en Afrique en 1976, ne débordaient pas le cadre d'une association avec le capital local traditionnel. La liaison principale, au Sénégal, demeure le groupe familial d'origine bordelaise, « P. Delmas », concrétisée par des participations conjointes au sein de la « Société Auxiliaire Africaine », relayée au niveau

(1) Source : PALLARD *et al.* « Dictionnaire des groupes industriels et financiers en France. » Éditions du Seuil, Paris, 1978. Néanmoins, l'édition 1977 du fichier de la DAFSA ne fait plus état de la participation de SUEZ dans la COFIFA-BIAO.

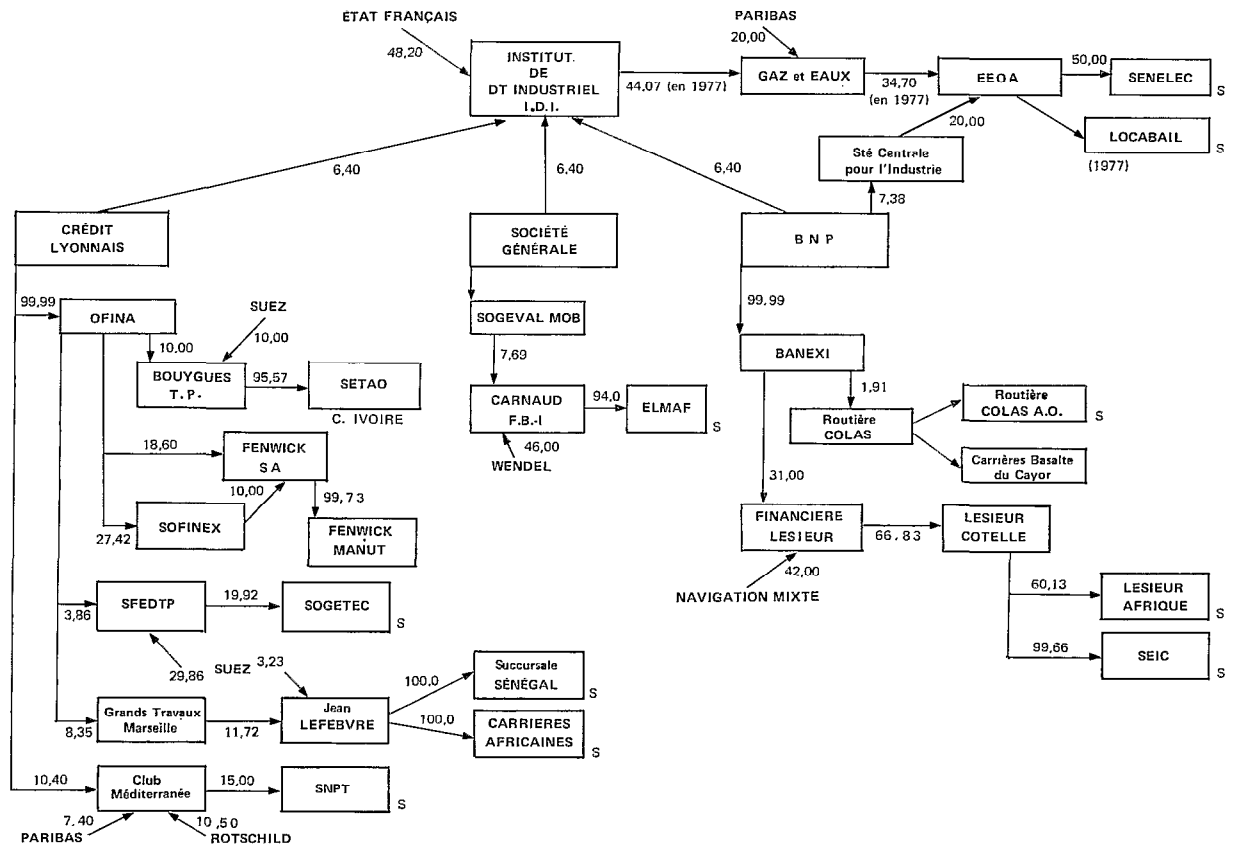


Fig. 6. — Liaisons financières des banques françaises nationalisées au Sénégal (31.12.1976) (participations bancaires exceptées).

français par la SPIC (Participations Industrielles et Commerciales), leader sénégalais de l'Imprimerie-Papeterie et des Équipements de bureau (Grande Imprimerie Africaine, PAGENA, Papeterie Viale, Papeterie dakaroise).

Les participations minoritaires au Sénégal de la COFIFA dans l'huilerie de la SODEC (cédées à la BIAO) et dans la CAFAL (Africaine et Forestière des Allumettes) ont été léguées par la BAO. Il en va de même de la quasi totalité des autres propriétés africaines, qui prolongent les interventions conjointes de la BAO et ses principaux partenaires coloniaux, la banque Rothschild dans la « Compagnie Transafricaine » (transports routiers internationaux), PARIBAS dans les caoutchoucs de Pakidié, OPTORG dans les Établissements Gonfreville (textiles en Côte d'Ivoire).

Les commentaires boursiers n'en font pas moins apparaître l'ampleur et la remarquable rentabilité

d'un portefeuille ainsi basé sur des valeurs traditionnelles : « *En quatre ans* », ainsi que le note le Journal des Finances du 3 juin 1976, « *les actionnaires de la COFIFA ont vu leur distribution majorée de moitié. Et il reste de la marge. Le dividende de 1975 n'absorbe que 2,96 millions de FF sur 5,2 millions de bénéfice net (soit 260 millions CFA). Dans la pratique la Société distribue sensiblement ce que lui rapporte son domaine immobilier parisien, lequel, en valeur patrimoniale, garantit à lui seul la capitalisation boursière de 40 millions. Dans les revenus du portefeuille, qui sont intervenus en 1975 pour 4,9 millions de FF, entre pour 1,3 millions environ le dividende versé par la principale filiale (à 51 %) la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale. Le reste provient de filiales françaises ou africaines. Le risque géographique, s'il est réel, est donc largement compensé* » (1).

UNIPAR intervient sur des bases identiques à celles de la COFIFA, son portefeuille sénégalais

(1) Cf. « Journal des Finances » du 3 juin 1976. Paris (p. 563).

regroupant, à l'instar de ses autres participations africaines, d'anciens intérêts de la BAO dans la cimenterie de la SOCOGIM et dans la « Société Commerciale du Sac ». L'initiative de la création en 1975 de la petite entreprise SENEPNEU (dont UNIPAR détient 42 % des actions) présente finalement un caractère exceptionnel.

Les grandes banques françaises de dépôt demeurées autonomes — principalement les trois établissements nationalisés et le Crédit Commercial de France — disposant pour leurs interventions Outre-Mer des relais constitués par les Sociétés Mixtes d'investissement et les banques commerciales locales placées sous leur contrôle, n'avaient aucune raison de conduire une politique indépendante dans le domaine des investissements financiers à l'étranger.

Au plan français, leur rôle de banque d'affaire, rendu possible par l'évolution de la législation sanctionnant une tendance générale dans les pays développés à la constitution de banques universelles, a été dans les faits principalement utilisé, ainsi que le note F. MORIN, pour « aider la reconversion du capital traditionnel (à composante familiale), soit en le fusionnant davantage soit en l'intégrant dans l'orbite d'un groupe nationalisé » (1). Dans l'état actuel des conditions de fonctionnement du capitalisme français, qui excluent, en dehors d'un certain nombre d'exigences de service public imposées aux unités industrielles publiques, des interférences de la Puissance Publique modifiant en profondeur les règles du jeu de la concurrence, le secteur bancaire nationalisé ne paraît pas devoir utiliser sa prééminence dans la collecte de l'épargne publique pour acquérir une quelconque prédominance sur le secteur bancaire privé dans le domaine de l'investissement financier. Le problème principal auquel sont affrontés les banques de dépôt est la réutilisation d'une épargne qui tend à devenir excédentaire au regard de ses occasions d'emplois. Les banques d'affaires privées, à l'opposé, tendent à augmenter leur chiffre d'affaires et à maximiser leurs profits en intervenant activement et de façon systématique dans l'innovation industrielle et dans la restructuration des grands secteurs de la production.

Les banques nationalisées de dépôt se sont néanmoins dotées d'instruments spécialisés agissant comme des banques d'affaires : BANEXI pour la BNP, VALORIND pour la Société Générale, « Société-

té de Banque et de Crédit » et OFINA pour le Crédit Lyonnais (cf. fig. 6).

La BNP, par BANEXI, a joué un rôle primordial dans l'arbitrage des difficultés de contrôle dont a souffert la « Financière LESIEUR » (dont elle possédait encore en 1976, 30 % du capital), propriétaire de l'huilerie « LESIEUR-Afrique » au Sénégal. Elle est par ailleurs le principal actionnaire bancaire de la « Routière COLAS » (1,91 % des actions) qui détient une part importante du marché des travaux publics au Sénégal par l'intermédiaire de sa filiale « Société Routière Colas de l'Ouest Africain » (revêtements routiers, bitumage), approvisionnée par son autre filiale « Carrières de basalte du Gayor ».

Le Crédit Lyonnais est le principal actionnaire bancaire (18,60 % des parts) de « Fenwick S.A. », qui occupe une place de premier rang dans l'exportation sur l'Afrique des matériels de manutention. Il est également actionnaire, au niveau des maisons mères de « Bouygues » (T.P.), de « Jean LEFEBVRE » (T.P.), de la SFEDTP (Dragages et T.P.) et du Club Méditerranée.

La Société Générale participe dans « Carnaud et Forges de Basse-Indre », qui détient au Sénégal « Les Emballages Légers Métalliques » (EIMAF).

Il s'agit là de situations relativement exceptionnelles, et, dans la plupart des cas, les Banques de dépôt n'occupent qu'une position de second rang derrière l'une des grandes compagnies financières. Les banques de dépôt apportent leurs ressources et élargissent leur clientèle d'entreprise, mais l'objectif de contrôle, s'il existe, n'est pas réalisé.

L'État français cependant a cherché à doubler ou suppléer les banques d'affaires, privées et publiques, en créant en 1970 « l'Institut de Développement Industriel », véritable banque nationale d'investissement utilisant à la fois les ressources financières et techniques du Trésor Public et du secteur bancaire nationalisé (2). Néanmoins, ainsi que le note G. PETIT-DUTAILLIS : « L'IDI peut surtout intervenir par des conseils pour accélérer le rythme de la croissance d'affaires petites ou moyennes mais dynamiques et rentables. Toutes les fois où le secteur bancaire ou financier peut intervenir, l'IDI l'invitera à le faire. Sa finalité n'est pas le profit mais l'accélération de l'expansion de l'industrie française, gênée par des insuffisances tenant aux modes de gestion et aux structures » (3).

(1) Cf. F. MORIN, « La structure financière du capitalisme français ». Calmann-Lévy Paris. 1974 (ch. I, § 2 : les banques nationalisées). Dans le même sens, la BNP présentait ainsi en 1976 les objectifs de sa banque d'affaire, la BANEXI (filiale à 99,99 %) : « Les prises de participations ainsi que ses interventions sous forme de négociations favorisent le développement des entreprises, particulièrement de celles dont la structure familiale de l'actionnariat est encore fortement marquée ».

(2) Au 31.12.1976, la répartition du capital social de l'IDI se présentait comme suit : État 48,2 %, Crédit National 11,65 %, Crédit Agricole 8,4 %, BNP, Crédit Lyonnais, Société Générale 6,4 % chacun.

(3) Cf. G. PETIT-DUTAILLIS : « La banque française ». Ediscience, Mc Graw Hill, Paris 1974.

L'intervention récente de l'IDI au Sénégal fournit un exemple de ce à quoi pourraient aboutir des interventions plus directes et plus fréquentes de la Puissance Publique française pour réorienter, ou tout au moins pallier les insuffisances des opérateurs financiers privés ou publics dans leurs rapports avec les pays en voie d'industrialisation :

En 1976, l'IDI prend au niveau français, le contrôle de la Société « Gaz et Eaux », actionnaire principal des EEOA (Eaux et Électricité de l'Ouest Africain), suite aux offres de vente ayant suivi la nationalisation par le Sénégal des infrastructures locales de cet établissement (1). A partir de cette date, EEOA est contrôlé à hauteur de 34,70 % par « Gaz et Eaux » — dont l'actionnaire principal est l'IDI avec 34,7 % des parts — et à hauteur de 20 % par la « Société Centrale pour l'Industrie » instrument financier de la « Société Générale de Belgique » (47,8 % des parts) et de la BNP, par BANEXI (7,38 % des parts). Finalement EEOA devient un consortium international de banque placé sous l'égide de la Puissance Publique française. Cette restructuration du capital d'EEOA a permis l'utilisation d'une partie des indemnités versées par le Sénégal à l'ancienne société concessionnaire pour former le capital de départ d'une nouvelle Société de crédit-bail « Locafrique », définitivement constituée en janvier 1977. Son objet porte principalement sur le financement par crédit-bail (2) des besoins d'équipement industriel en faveur d'utilisateurs sénégalais ou étrangers souhaitant s'implanter au Sénégal, tout particulièrement dans la Zone Franche Industrielle.

4. Les Maisons de Haute Banque : ROTHSCHILD, WORMS, RIVAUD, LAZARD

Les grandes banques d'affaires placées sous contrôle familial concurrencées par l'expansion des compagnies financières privées et des banques nationales de dépôt, n'occupent plus la place prééminente qui fut la leur jusqu'à la première guerre mondiale dans le développement du capitalisme français. Néanmoins, leur rôle dans la constitution du capital colonial a été considérable et elles conser-

vent aujourd'hui encore des positions fortes acquises au cours de la période antérieure : principalement dans l'industrie pétrolière et les transports internationaux. Par contre, leur participation aux nouvelles créations industrielles en Afrique est à peu près inexistante (cf. fig. 7).

Propriétaire de l'internationale africaine des transports routiers la « Compagnie Transafricaine », et actionnaire au Sénégal de la « Société Africaine des Pétroles », par l'intermédiaire de sa filiale FRANCA-REP, la Banque Rothschild intervient à titre principal sur le continent africain à travers la SAGA (Gérance Armement), société holding exerçant ses activités dans le domaine des transports (agences portuaires, opérations de transit, commission de transport) et l'armement maritime spécialisé (transport de gaz liquéfiés, navires gros porteurs). Ses filiales sénégalaises, « Société Ouest Africaine d'Entreprises » (SOAEM), « Union Maritime et Commerciale » (UMARCO) lui donnent une place de premier rang dans le transit, la manutention maritime et la consignation de navires. Rothschild est en outre co-actionnaire, aux côtés de PARIBAS et du Crédit Lyonnais, du Club Méditerranée.

La banque Rivaud, fortement implantée dans le passé en Extrême-Orient, occupe au Sénégal une place dans l'expédition maritime, avec les « Messageries du Sénégal » (Messageries maritimes à Dakar et Saint-Louis) et a des intérêts dans la « Société Africaine d'Installations Électriques » (SAFIE) représentant commercial de l'unité de constructions électriques « Milde et Fils » (Paris).

La banque Worms, qui possède l'une des toutes premières flottes maritimes françaises avec d'importants intérêts dans les transports d'hydrocarbures, contrôle, par sa filiale « Pechelbronn », la « Compagnie Lebon », premier exportateur en direction du Sénégal, d'hydrocarbures liquéfiés (GGADIP-Gazière d'Afrique et distribution de primagaz; GALIAF-Gaz liquéfiés d'Afrique). Elle est en outre le deuxième principal actionnaire, après SUEZ, de la SOFICAL, qui possède comme indiqué plus haut, la CSTM, la MTOA et la SAIL. Elle participe enfin, derrière PARIBAS, aux instances de direction du groupe HACHETTE.

(1) La nationalisation de leurs actifs Outre-Mer ne signifie pas nécessairement la ruine des Sociétés mères concernées. Le commentaire boursier mérite à cet égard d'être intégralement noté : « L'action « Gaz et Eaux » s'est avancée de 379 à 400 plus haut cette année (1976). Ce mouvement a été déclenché par les indications données par le Président à l'Assemblée: la valeur liquidative de « Gaz et Eaux » serait voisine de 1 000 F. C'est-à-dire que la décote du titre dépasserait encore 60 %. C'est beaucoup pour une affaire qui, bien que colée aux Sociétés de portefeuille, est avant tout une entreprise de services publics... L'une des principales filiales est EEOA (proche du plus haut à 228 de la zone franc). Celle-ci a perçu du Sénégal une indemnité représentant 300 F par actions. Une partie de cette somme sera réinvestie au Sénégal par la constitution d'une Société de crédit-bail. Mais il y a des chances pour qu'une somme substantielle soit distribuée aux actionnaires. Cette opération ferait entrer de l'argent frais dans les caisses de « Gaz et Eaux » qui possède 11 300 actions. Les cours actuels ne paraissent pas aventurés malgré la hausse ». Cf. « investir » n° 124 du 7 juin 1976.

(2) Crédit-bail ou « leasing » : la banque achète du matériel qu'elle prête à intérêt aux utilisateurs industriels.

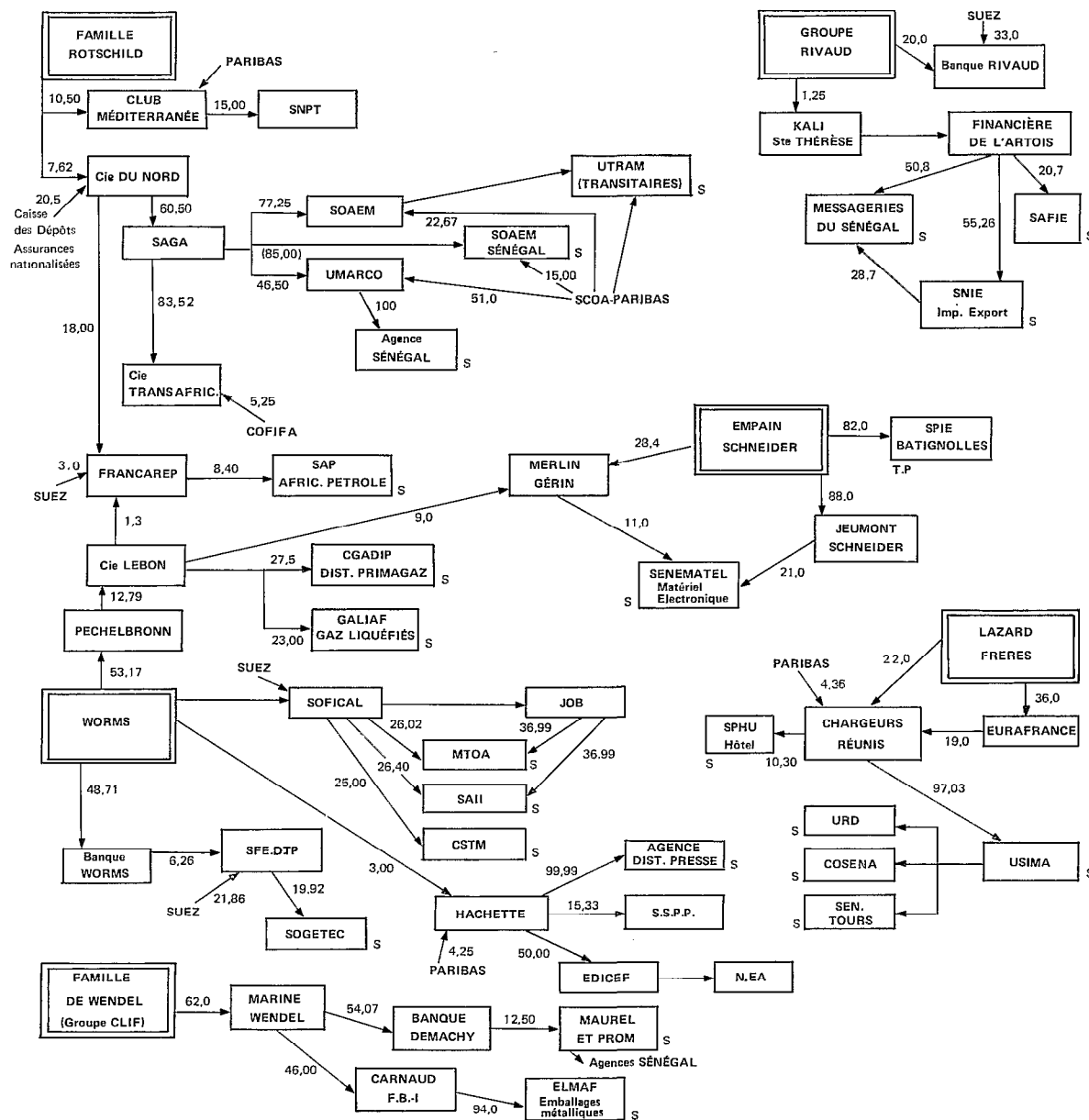


Fig. 7. — Hautes-Banques, holdings familiaux : liaisons financières au Sénégal (31.12.76).

La banque Lazard est le principal actionnaire du groupe « Les Chargeurs Réunis » (41 % des actions, par EUROFRANCE 19 % et Lazard Frères 22 %, contre 33 % à la famille Fabre).

Enfin la banque Demachy, devenue un instrument du groupe industriel « Marine-Wendel », participe à hauteur de 12,5 % dans le capital de la maison de traite bordelaise « Maurel et Prom ».

*
* *

Les compagnies financières françaises ont réagi à l'évolution des conditions socio-politiques et économiques de l'investissement international en Afrique en orientant leurs investissements dans trois directions :

— maintien des positions de contrôle obtenues durant la période coloniale dans l'exploitation des matières premières industrielles (phosphates, pétrole,

minerais) en fonction des besoins de l'industrie métropolitaine, et dans les grandes plantations agricoles, qui bénéficient de garanties d'écoulement sur les marchés européens et continuent à dégager des profits importants.

— participation aux opérations de centralisation du capital industriel traditionnel et dans le processus de restructuration technique et financière des industries produisant en substitution des importations. Le but est ici essentiellement d'obtenir une place prééminente dans le financement des exportations de biens d'équipement et de technologie exigées par le développement industriel africain, la clientèle d'entreprises assurée par les participations en capital dans les sociétés filiales installées en Afrique venant prolonger les possibilités ouvertes par les liaisons financières établies au niveau central avec les maisons-mères des grands groupes du capital industriel;

— renforcement du contrôle sur la quasi-totalité des Sociétés assurant les transports maritimes, aériens et routiers avec l'Afrique et prise de contrôle des grandes compagnies d'import-export, au moment où elles amorçaient une politique de redéploiement mondial de leurs implantations outre-mer. Les

perspectives d'un développement africain axé sur l'intégration au marché mondial (diversification des sources d'approvisionnement, ouverture des marchés occidentaux aux produits des industries africaines) garantit un chiffre d'affaires en expansion dans toutes les sociétés de service agissant comme intermédiaires dans la réalisation de l'échange international.

Par contre, à l'exception du tourisme qui est une forme d'exportation, les Compagnies financières n'ont apporté qu'une contribution extrêmement réduite au financement direct des nouveaux projets industriels réalisés sur l'initiative des États, principalement pris en compte dans les Institutions Extérieures Publiques d'aide au développement.

Les motivations du capital financier d'origine bancaire, dans ses interventions africaines, apparaissent principalement déterminées par le critère de sécurité des investissements : il s'agit de participer aux résultats des entreprises traditionnelles dont les installations sont amorties de longue date, et de s'insérer dans les activités induites en amont (approvisionnement) et en aval (commercialisation des produits) par le développement industriel, sans prendre les risques de l'entrepreneur.

*Manuscrit reçu au Service des Publications
de l'O.R.S.T.O.M., le 5 décembre 1978.*